

JOURNAL
HISTORIQUE
SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

SEPTEMBRE 1707.



A VERDUN,
Chez CLAUDE MUGUET,

M. DCCVII.

Avec Privilege du Roi.

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSET, & Scellié; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres du zems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque pretexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres Remarques curieuses.

Septembre 1707.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **J**Aques Roi d'Arragon, qui mourut en 1327. unit à perpetuité les Provinces d'Arragon, de Valence & de Catalogne; ces Royaumes s'approprièrent de si grandes libertez & privilèges, à mesure qu'on en expulsa les Maures, qu'ils s'établirent un Gouvernement presqu'en forme de Republique, ne reconnoissant leurs Rois que comme leurs Chefs. La Reine Isabelle, après son mariage avec Ferdinand, souhaitoit, disoit-elle, que les Arragonois se revoltassent, afin que le Roi son Epoux pût les priver de certains privilèges, qui les rendoient insolens, & qui leur faisoient mépriser l'autorité Royale, dans l'esperance de leur donner des Loix conformes à celles de Castille.

Origine des privilèges des Arragonois, Valenciens & Catalans.

II. Ce que cette Reine souhaitoit, est en

*Le Roi
d'Espagne les
rend conformes aux
Loix de Ca-
stille.*

partie arrivé sous le Regne de Philippe V. Les Arragonnois, de même que les Catalans & les Valenciens, après avoir reconnu & prêté serment de fidélité à ce Prince, se sont revoltés contre lui, quoi qu'il n'eût donné aucune atteinte à leurs Loix, privileges & libertez. Sa M. C. ayant par la force des armes, réduit les Royaumes d'Arragon & de Valence, dans la soumission qu'ils doivent à sa Couronne, a jugé à propos d'établir dans ce País-là une nouvelle forme de Gouvernement, sur le pied des Loix de Castille, de maniere que les Castillans puissent exercer des Emplois dans les Royaumes de Valence & d'Arragon, & les Arragonnois & Valenciens dans les deux Castilles, afin de cimenter, s'il est possible, une bonne union entre toutes les Provinces qui composent la Monarchie d'Espagne.

J'aurai, peut-être, occasion de parler dans un autre Journal, du Gouvernement & des Loix de Castille; quand à present mes Lecteurs se contenteront de la recherche exacte & curieuse que j'ai faite des Loix & des privileges des Arragonnois, qui, dans les points principaux, leur sont communs avec les Catalans & les Valenciens; je les accompagnerai de quelques autres remarques historiques, qui ne déplairont pas à bien des gens.

*Remarques
sur l'Arra-
gon.*

III. On a prétendu que l'étimologie de l'Arragon venoit de l'orgueil, de la fierté & de la presumption dont les peuples de cette Province ont presque toujours été susceptibles; que le nom d'Arragon dériroit du mot Latin *Arrogantia*; l'arrogance est un vice, que le Sage attribué ordinairement à

Matières du tems. Septemb. 1707. 153
un gueux enrichi ; ce qui a fait dire au Poëte ,

*Pour éblouir les yeux , la fortune arrogante ,
Affecta d'étaler une pompe insolente.*

D'autres ont prétendu , (& c'est la plus commune opinion) que la riviere d'Arragon , qui a sa source au bas des Monts Pirenées , & qui va se jeter dans l'Ebre près de Villa Franca , à environ quatre lieues au dessous de Calahora , avoit communiqué son nom à tout le Royaume , quoi que cependant il y ait d'autres rivieres plus considerables que celle-là , comme sont l'Ebre , la Cinca , Xalon & quelques autres.

La Ville Capitale du Royaume est Saragoſſe , située sur l'Ebre , avec titre d'Archevêché , & Université , & le séjour ordinaire des Vicerois ; ses autres Villes principales sont , Terraçona , Calatajud , qui a donné naissance au Poëte Martial ; Monçon , où l'on avoit accoutumé d'assembler les Etats Generaux des Provinces d'Arragon , de Catalogne , & de Valence , qu'on nomme en Espagne *las Cortez* , & quelques autres qui ont toutes quelques prerogatives qui les rendent recommandables.

L'air de cette Province est assez sain ; mais la secheresse y est si ordinaire , & le Pais d'une nature si sablonneux avec un fonds de salpêtre , qu'il n'y a que les endroits situez le long des rivieres , qui soient fertiles ; aussi l'on a un proverbe en ce Pais-là , qui dit , *Quando Guara tiene Capa , y Monçayo Chapiron , bien anda para Castilla , y mejor para Arragon.* C'est-à-dire ; Lors que

154 *Journal Historique sur les
la Montagne de Guara a manteau, & celle de
Monçayo chaperon, il va bien pour Castille, &
mieux pour Arragon. Parce que ces nuages
leur signifient de la pluye.*

Les Rois d'Espagne n'ont accoûtumé de tirer des Provinces de Catalogne, d'Arragon & de Valence, que six cens mille Ducats de Don Gratuit chaque trianaire; sçavoir trois cens mille de Catalogne, deux cens mille d'Arragon, & cent mille de Valence; ce qui ne revient qu'à deux cens mille Ducats par année pour les trois Provinces; & cependant la Cour de Madrid est obligée de fournir de bien plus grandes sommes pour payer les apointemens des Officiers & la folde des Soldats qu'elle y entretient

*Loix &
privilegee
des Arrago-
nois.*

IV. Lors que l'Arragon s'affranchi de la Domination des Maures, le premier Roi qu'ils reconnurent, (trop heureux de pouvoir le devenir) fut obligé de jurer l'observation des Loix & des privileges que le peuple s'attribua, & d'en subir toutes les conditions: de maniere qu'à la faveur de l'Interregne & des fâcheuses circonstances de ce tems-là, le Roi à genoux & tête nuë devant le Chef de Justice, qui étoit assis & couvert, faisoit tout ce qui lui étoit prescrit; ce Magistrat parlant au nom du peuple, disoit au Prince; *Nos que valemos tanto como vos, os hazemos nuestro Rei y Señore, con talque guardéis nuestros fueros & libertades, sino, no. Nous qui valons autant que vous, vous faisons nôtre Roi & Seigneur, à condition que vous garderez nos privileges & franchises. & non autrement.*

Mais cette maniere fut abolie sous le
Regne

Matières du tems. Septemb. 1707. 155

Regne de Pierre, surnommé *el pumal*, qui en échange donna quelques autres privilèges aux Arragonois.

Le Magistrat, qu'on nomme aujourd'hui *Justice Mayeur*, est (si l'expression m'est permise) la vive image de celui qui anciennement dominoit sur les Rois d'Arragon, puisque c'est un Tribunal établi par les Arragonois, qui ne tend qu'à borner l'autorité des Rois, & d'anéantir une partie de celle de leurs principaux Officiers. Ce Tribunal prend connoissance de tout ce qui regarde le Roi, tant en demandant qu'en défendant; lors qu'il vient quelque ordre du Roi, ce Juge Mayeur les examine, & à moins qu'il ne les approuve, on n'oseroit les mettre à execution; Il a droit d'arracher un criminel d'entre les mains de la Justice Royale ou ordinaire, même dans le moment qu'on va l'exécuter, afin d'examiner s'il a été condamné suivant & conformément les Loix du País. Il a le même droit pour arrêter la vente des biens saisis, & de se faire rapporter toutes les procédures faites contre des débiteurs, pour les examiner & les contredire.

Parmi plusieurs autres privilèges les Arragonois, (avant leur rébellion,) jouissoient de ceux-ci: qu'on ne pouvoit donner la question qu'à ceux qui seroient convaincus de fausse Monoye: que le Roi ne pouvoit imposer aucune somme sur la Province, que du consentement de tout le Royaume: qu'aucun Arragonois ne seroit point obligé de donner caution hors du Royaume: que nul ne pouvoit être conduit prisonnier en d'autre Province, à peine de la vie pour ceux

ceux qui l'entreprendroient : qu'on ne pouvoit changer le prix des Monoyes qu'en vertu d'une Loi publique ; que les Gouvernemens des Places d'Arragon ne pourroient être donnez à aucuns étrangers : que personne ne pouvoit être détenu dans les prisons particulieres ; mais qu'aussi tôt qu'ils seroient arrêtez, on les conduiroit dans les prisons publiques : que le Roi n'avoit pas la puissance d'empêcher la justice d'Arragon d'exercer son autorité : qu'il ne seroit jamais loisible à personne de violer les Loix & les Libertez des Arragonois : que la Noblesse d'Arragon ne pourroit point être punie corporellement, pour quelque crime que ce fût, n'étant loisible au Roi que de la tenir aux arrêts aussi longtems qu'il le trouveroit bon. Enfin, que cette même Noblesse, en vertu de la resolution des Etats tenuë à Saragoſſe en l'année 1381. avoit une puissance presque souveraine sur les biens & sur la vie de leurs Vassaux Roturiers, sans qu'il fût permis au Roi de faire aucune recherche de ces mauvais traitemens, le Prince devant laisser à Dieu la punition de ces excez.

Quelques surprénans & étendus que soient ces Privileges, & quelque loin que les Arragonois & les Valenciens ayent poussé leur dernière revolte, ils ne se sont jamais plaints que le Roi Cath. qui occupe aujourd'hui le Trône d'Espagne, eût donné aucune atteinte à leurs Loix ; en effet, ils en jouïſſoient lors de leur rebellion avec autant de tranquillité, que sous le précédent Regne.

En consequence du nouveau Gouverne-
ment

Matières du tems. Septemb. 1707. 157.
ment que Sa M. C. vient d'établir dans ces deux Royaumes, elle a nommé pour Pré-
sident de Valence, Don Pedro Colan de la Reategui, avec quelques autres Ministres, pour y administrer la justice; & le Comte de Gerrena a été fait Président d'Arragon. Les Tribunaux de ces deux Royaumes ont été réduits à des Audiencias, qui suivront le stile & les régies des deux Chancelleries de Validosid & de Grenade. Les Officiers du Conseil d'Arragon ont été incorporez dans les Conseils de Castille, ou placés dans d'autres Postes convenables.

*Nouveau
Gouverne-
ment d'Ar-
ragon & de
Valence.*

V. On a executé la condamnation prononcée contre Xativa, après avoir permis aux Bourgeois d'en tirer leurs effets, pour les transporter dans la Manche ou en Castille, où ils ont eu permission de s'y aller établir. On a rasé la Ville, & on y a élevé une Piramide, avec ces mots gravés en Latin & en Espagnol; *Il y avoit autrefois ici une fameuse Ville, nommée Xativa, qui, en 1707. fut rasée, en punition de ce qu'elle fut rebelle, & traître à son Roi & à sa Patrie.*

*Piramide
de Xativa.*

VI. Au commencement du mois de Juillet, le Chevalier d'Asfeld forma le siege de Denia, qui est une Place très-forte par sa situation, & par un bon Château: elle a été la première du Royaume de Valence qui y donna entrée aux Alliez en 1704. & qui occasionna le reste du Royaume à se revolter contre l'autorité du Roi Philippe V. Les Espagnols sont déjà résolus, (si l'on vient à la réduire,) de lui faire subir le même châtement qu'à Xativa; mais suivant toutes les apparences, les grandes chaleurs reculeront cette conquête.

*Denia as-
siegé par le
Chevalier
d'Asfeld.*

*Le Portu-
gais aban-
donnent
Ciudad-
Rodrigo.*

VII. Il ne s'est rien passé de considerable sur la Frontiere de Portugal depuis le mois dernier ; les chaleurs ont obligé Mr. le Marquis de Bay, comme on l'avoit prévu, de différer le siege d'Olivença, & de mettre ses Troupes en quartier de rafraichissement jusqu'au mois de Septembre. Les Portugais ont abandonné Ciudad-Rodrigo ; mais avant leur retraite ils ont enlevé l'argenterie, & les ornemens précieux des Eglises, jusques au Dais qui servoit à la Proceffion du St. Sacrement ; ce qui a si fort irrité les Espagnols qu'ils ont protesté de s'en vanger si l'occasion s'en presente.

*Valets
Portugais
envôlez par
force.*

Le Roi de Portugal pour rétablir ses Regimens délabrez à la Bataille d'Almanza, avoit ordonné de prendre par force les Valets des Nobles & des Ecclesiastiques, en état de porter les armes ; mais cette violence a causé un si grand murmure dans les principales Villes du Royaume, que Sa M. P. a été obligée de revoquer cet ordre, & de faire relâcher les Domestiques qu'on avoit déjà enlevés. Ce Prince a nommé le Comte de Villa-Major pour aller de sa part à la Cour de Vienne demander, dit-on, une des Archiduchesses en mariage.

*Mr. d'Or-
leans passe
la Cinca.*

VIII. Mr. le Duc d'Orleans s'étant emparé de Fraga, que les Alliez abandonnerent après en avoir coupé le Pont, le fit reparer, & son Armée passa la Cinca sans aucune opposition ; les Troupes retranchées le long de cette Riviere pour en disputer le passage, se sauverent à l'approche des François & des Espagnols.

*Prend la
Ville de Chô*

Son A. R. ayant fait assieger Mequinença, située dans l'endroit où la Riviere de

Matières du tems. Septemb. 1707. 159

Segre, (après avoir reçu dans son lit celle *teau de Me-*
de la Cinca) se jette dans l'Ebre, la Ville *quinença.*
se rendit presque aussi-tôt que les Troupes
parurent, mais la Garnison composée d'en-
viron 500. hommes se jeta dans le Châ-
teau, qui est un Poste fort avantageux, étant
situé sur un Roc escarpé; après quelques
jours de siege, la brèche étant faite, le
Commandant fit battre la Chamade, mais
on ne voulut le recevoir à aucune compo-
sition, à moins qu'il ne se rendit prisonnier
de guerre avec sa Garnison; il y consentit
le 7. Juillet, pourvu qu'on le laissât sortir
par la brèche, au pied de laquelle la Gar-
nison mettoit bas les armes; ce qui fut
exécuté; les Portugais furent envoyez en
Castille, les Anglois & les Hollandois sur
les Frontieres de France; mais Mr. le Duc
d'Orleans ordonna qu'on rendit l'épée aux
Officiers.

Ensuite S. A. R. fit jeter un Pont sur la
Segre, entre Mequineça & St. Salvador; *Chasse les*
La nuit du 15. au 16. Juillet Elle fit passer *Alliez des*
cette riviere à 18. Bataillons & 54. Esca- *environs de*
drons, & marcha avec toute la diligence *Lerrida.*
possible pour aller attaquer l'Armée des
Alliez, qui étoit campée à Tor de Segra,
qui n'est qu'à demi lieuë de Lerida; mais
Milord Gal'oway informé du mouvement
que faisoit Mr. le Duc d'Orleans, décam-
pa dès les quatre heures du matin, avec tant
de précipitation, qu'il ne fut pas possible de
le joindre; Les grandes chaleurs des mois
de Juillet & d'Août ne permettant pas de
continuer la guerre en ce Pais-là, obligerent
S. A. R. de mettre son Armée, (déjà fort
fatiguée des différentes expéditions, & des
con -

160 *Journal Historique sur les*
continuels mouvemens qu'elle avoit fait,)
en quartier de rafraichissement des deux cô-
tez de la Segre, qui tiennent Lerida comme
bloqué, en attendant que la Campagne d'Au-
tomne permette d'en faire le Siege. Cepen-
dant S. A. R. a fait publier une Amnistie
générale, par laquelle la Cour de Madrit
accorde à tous les Catalans, qui ont les ar-
mes à la main, le pardon de leur crime, pour-
vû que dans le tems limité ils retournent
chez eux, & ne prennent aucun parti dans les
operations de la guerre; les menaçant au-
trement de les traiter comme Rebelles, Trai-
tres & Ennemis de la Patrie.

*Amnistie
pour les Ca-
talans.*

*Expedi-
tion contre
les Portu-
gais.*

IX. Les avis venus de Madrit du 26.
juillet, affuroient que 400. Grenadiers,
600. Fantassins, soutenus de deux Regimens
de Cavalerie, étoient entrez dans le Portu-
gal, avoient fait une course sur les terres du
Comte de Sant-Juan, avoient saccagé plu-
sieurs Bourgs & Villages, en reprefailles de
ce que les Portugais avoient pillé les Egli-
ses de Ciudad Rodrigo; & que ce parti étoit
revenu en Estramadoure chargé de butin,
sans aucune opposition.

A R T I C L E I I.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Arrêt pour
les Mon-
noyes.*

I. **P**Ar Arrêt du Conseil d'Etat du Roi,
du 26. Juillet, la diminution des es-
peces, fixée au premier du mois d'Août,
fut encore prorogée jusqu'au mois de Sep-
tembre; & celle des mois suivans fut de
même reculée de mois en mois: de manie-

Matières du tems. Septemb. 1707. 161
re que si la volonté du Roi n'est point chan-
gée par quelque nouvel Arrêt, le Louïis
d'or n'aura cours au premier Septembre
que pour treize livres, & l'Écu pour trois li-
vres dix sols. Au premier Octobre le Louïis
sera diminué de cinq sols & l'Écu de deux
sols; Les mois de Novembre & de De-
cembre, les Louïis seront diminuez chaque
mois de cinq sols, & les Écus d'un sol; &
enfin au premier Janvier 1708. le Louïis se-
ra réduit à douze livres, & l'Écu à trois livres
quatre sols.

On a publié deux autres Arrêts, qui re-
gloient le payement des interêts des billets
de monnoye pendant le mois de Juillet &
d'Août; il seroit inutile de s'étendre là des-
sus, puis que le tems de leur exécution est
expiré, & que les interesséz en ont eu con-
noissance dans le tems.

II. Enfin on a découvert partie des des-
seins de Mr. le Duc de Savoye; Ce Prin-
ce en entrant en Provence, prétendoit d'y
exciter un soulèvement, de même que dans
les Provinces voisines: Il avoit, ou ses Al-
liez, fait glisser à Beaucaire, (dans le tems
de la fameuse Foire de la Madelaine, qui
dure huit jours en franchise, & où les
Marchands de toutes les nations se rendent
en grand nombre) plusieurs conspirateurs,
pour bruler les Cabanes, ou Tentes des
Marchands, & enlever les Batteaux qui
étoient sur le Rhône, afin de porter les peu-
ples au murmure, & que ces Batteaux ser-
vissent à faire des Ponts pour jeter des
troupes en Languedoc. On arrêta quelques-
uns de ces incendiaires, qui accusèrent plu-
sieurs de leurs complices, & découvrirent

*Conspira-
tions de
Beaucaire
& de Nîmes
découvertes.*

les endroits où il y avoit des Ballots, qui renfermoient des armes pour quelques mille hommes, qu'on avoit introduits dans la Foire, sous le nom d'autres marchandises. On avoit en même tems fait un complot à Nîmes, pour faire soulever de nouveau les Cevenois : On y arrêta un fameux Marchand nommé Alifon, parent de celui qui fut executé à mort pour un pareil crime, de la maniere dont nous l'avons remarqué ailleurs ; * Un autre de ses complices, nommé Grifoles, a été rompu vif à Nîmes. Cette découverte a beaucoup rompu les mesures de ce complot.

*Duel &
mort tragi-
que.*

III. Trois personnes de distinction ont malheureusement fini leurs jours à Toulon; la premiere c'est Mr. de Sepeville, Chef d'Escadre, qui a été tué en tombant du haut d'un rocher, où il faisoit dresser une batterie ; Les autres sont Mr. de Grimaldi, & le Marquis de Vans, qui s'étans battus, ont été tuez l'un & l'autre.

*Irruption
en Provence*

IV. Nous parlâmes le mois dernier † des dispositions que les Alliez faisoient pour faire une irruption en Provence ; voyons presentement quels ont été leurs progresz jusques à present : Comme il leur étoit difficile de conduire à travers des montagnes leur Artillerie & tout l'attirail de guerre, on l'embarqua à Final & à Oneille sur la Flotte des Alliez, avec les gros bagages des Officiers : on y embarqua aussi des vivres pour quelques jours ; mais non pas en assez grande quantité pour nourrir une Armée de terre pendant un Siege de longue durée ;

parce

* Voyez Tom. II. de ce Journal, pag. 406. & 407. † Voyez Août pag. 95. & 108.

Matieres du tems. Septemb. 1707. 163
parce qu'on se flata d'en trouver suffisamment
en Provence; ou, qu'en cas de necessité, les
Vaisseaux de transport en iroient prendre
sur les côtes de Genes, & dans les autres
Ports de mer les plus voisins.

Les ordres ayant été donnés aux troupes
de la grosse Armée des Alliez de marcher
vers le Comté de Nice par le Col de Tende,
elles furent suivies du Prince Eugene de
Savoie, qui partit de Turin le premier
Juillet; & le lendemain Mr. le Duc de
Savoie prit la même route. Après avoir
passé le col de Tende, ils firent la revûe
de l'Armée, qui se trouva forte de 25
mille hommes d'Infanterie, 4000 Chevaux
oultre 4000. hommes de débarquement
qu'ils avoient sur la Flote confederée; le
Prince de Hesse-Cassel suivit Mr. de Sa-
voie avec quelques mille hommes du
Corps d'Armée qu'il commandoit sur la
Frontiere du haut Dauphiné, afin d'acom-
plir le nombre de quarante mille hommes,
dont cette Armée devoit être composée,
sans y comprendre les gens de Marine,
qui servent sur la Flote.

Le 11. Juillet S. A. R. de Savoie & Mr.
le Prince Eugene passerent le Var en ordre
de Bataille, pendant que l'Amiral Scho-
wel se presenta devant Antibes avec la Flote
Angloise & Hollandoise, pour favoriser ce
passage: On jeta même quelques Bombes
dans cette Place; mais on ne trouva pas à
propos d'en faire le siege, de peur d'y oc-
cuper trop de tems; de maniere que ces
Princes laisserent Antibes derriere eux, de
même que Ville-franche & Monaco, où il
y a Garnison Françoisé; car à l'égard de
Nice

*Armée du
Duc de Sa-
voie.*

*Mr. de
Savoie &
le Pr. Euge-
ne entrent en
Provence.*

Nice, n'étant pas un Poste tenable, depuis que la Citadelle a été rasée, les François l'abandonnerent après avoir fait sauter le Fort de Montalban.

Mr. de Savoye continua sa marche vers Toulon, & exigea quelques contributions en danrées, de Glandeves, de Vence & de Frejus; il fit brûler le Bourg de St. Laurent, & quelques Villages voisins, ayant même fait arracher les Vignes qui produisoient *l'excellent vin de St. Laurent*: on prétend que c'est en reprefailles de ce que quelques Habitans de ces lieux-là avoient coupé quelques Oliviers du Comté de Nice.

Le Marquis de Saily, qui commandoit environ 3000. hommes sur le Var, étant trop foible pour disputer le passage, d'autant plus que l'Amiral Schowel ayant débarqué 4000. hommes de l'autre côté de cette Riviere pour lui couper sa retraite, fut obligé de se retirer; mais il arrêta deux jours Mr. de Savoye dans le défilé du bois de l'Estarel.

Cette Armée s'aprocha le 16. Juillet à une lieue de Toulon, ce qui allarma d'abord les peuples du voisinage, parce qu'il y avoit peu de Troupes dans la Place, & qu'elle n'est pas forte du côté de terre; mais les Marquis de St. Pater & de Dillon, y étans arrivez avec 13. Bataillons, cela dissipa beaucoup cette premiere crainte. On joignit à cette garnison 2000. hommes de Marine & 8000. de Milice, qui furent postés sur les hauteurs, qu'on borda d'Artillerie; On travailla d'abord à faire des retranchemens d'épuis la Ville jusqu'au Mont Ste. Anne; & peu de jours après 29-

Matières du tems. Septemb. 1707. 165
Bataillons François arriverent sous le Canon de la Place, pendant que d'autres troupes, qui venoient du haut Dauphiné, de Languedoc, de Guienne & de Roussillon, marchoient à grandes journées, pour se rendre en Provence. Voici une Lettre que nous venons de recevoir sur le même sujet.

A Aix le 3. Août 1707.

DANS le tems qu'on croyoit la Provence en proye aux Ennemis, nous avons vû arriver des Troupes de tous côtez, pour veiller à sa défense. Nous avons 42. Bataillons de Troupes réglées, outre les Milices, dans Toulon ou dans les Rerranchemens qu'on y a faits; ces Troupes sont commandées par Mrs. de Bezons & de Medavi. La droite est appuyée sur le glacis de la Place, & la gauche sur la hauteur de sainte Anne, couvrant ainsi la porte qui va de Toulon à Marseille, par laquelle on y introduira du secours toutes les fois qu'on le jugera à propos: le chemin-couvert & les autres nouveaux ouvrages sont perfectionnez, fraisez & palissadez; il y a une quantité prodigieuse d'Artillerie en batterie le long de nos retranchemens & sur les hauteurs qui peuvent défendre la Place. Mr. le Maréchal de Tessé, après avoir donné ses ordres à Toulon, est revenu ici, où il assemble un petit Corps d'Armée des differens détachemens qui viennent de toutes parts: elle sera, à ce qu'on croit, de 14. à 15. mille hommes, servira à mettre nôtre Ville à couvert, & inquietera l'Armée de Mr. de Savoye, qui s'affoiblit tous les jours par les maladies & par un grand nombre de deserteurs qui nous viennent.

*Lettre sur
la situation
des affaires
de Provence.*

M Fran-

François, faits prisonniers en Piémont l'année dernière, qui avoient été obligez de prendre parti chez les Ennemis, les ont abandonnez.

Les vents contraires ont retardé de quelques jours le débarquement de leur Artillerie & de leurs munitions de bouche ; une partie des farines qui étoient sur la Flote se sont trouvées gâtées par l'humidité de la Mer ; cela a causé une disette de vivres dans leur Camp, qui a augmenté lors qu'on a appris que la Garnison d'Antibes avoit enlevé deux Convois de Mulets chargez de farine, que les Munitionnaires avoient acheté dans le Comté de Nice, & qu'elle avoit rompu le Pont du Var, sur lequel Mr. de Savoye & le Pr. Eugene passèrent, pour ne pas risquer leurs Personnes, au gué de cette Riviere, où ils avoient vû noyer plusieurs de leurs Soldats. Tous ces inconveniens, joints à la disposition avec laquelle on est en état de les recevoir, fait croire que ces Princes consulteront plutôt leur prudence que leur bravoure ; & qu'après avoir bombardé Toulon, pour laisser des marques de leur entrée en Provence, ils iront tenter quelque expedition moins difficile que celle de la conquête de ce fameux Port de Mer.

Le 29. du mois dernier ils attaquèrent la hauteur de Sainte Catherine, où commandoit Mr. le Comte de Tessé, qui les repoussa vivement. Le lendemain Mr. de Savoye fit de nouveau attaquer ce Poste avec un plus grand nombre de Troupes ; Mr. de Guerchois, qui avoit relevé Mr. de Tessé, craignant d'être envelopé, leur abandonna ce terrain, & se rapprocha de la Ville. Il est constant que cette hauteur domine sur une partie de la Ville ; mais aussi elle est commandée de plusieurs

Matières du tems. Septemb. 1707. 167

endroits où nos Batteries peuvent y voir l'Ennemi à découvert : voilà tout l'avantage qu'ils ont remporté jusques à present. Ils ont fait tirer des Lignes depuis la montagne de Candon jusqu'à Hieres , pour avoir une communication libre avec leur Flotte , & couvrir ce qu'on en débarquera.

Mr. l'Evêque de Frejus est arrivé ici depuis quelques jours ; Mr. de Savoye avoit voulu l'obliger de lui prêter serment ; mais ce Prelat lui répondit : *Il n'y a pas assez long tems , Monseigneur , que V. A. R. est dans mon Diocèse , & peut estre qu'elle ne compte pas d'y rester assez , pour obliger un Prelat à manquer de foi & de fidélité à son legitime Souverain. Si j'avois eu l'honneur d'être né sujet de V. A. R. & que je lui fus redevable de mon Evêché , elle n'aprouveroit pas , sans doute , que je lui manquasse de fidélité.* Il lui demanda ensuite la permission de se retirer, ce qui lui fut accordé.

Jé ne dois pas obmettre de vous dire , que lors que les Troupes ennemies entrerent dans cette Province , elles gardoient une assez bonne discipline , dans l'esperance de gagner l'affection des Peuples ; mais ayant reconnu qu'on s'étoit trop aisément flatté d'une revolte , ces Troupes ont commencé de saccager plusieurs endroits soumis à la Contribution ; ce qui a si fort irrité les Païsans , qu'ils ne font aucun quartier à leurs Maraudeurs. Voilà dans quelle situation nous sommes presentement ; j'aurai soin de vous informer de tout ce qui se passera de plus interessant. Je suis, &c.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en ITALIE depuis le mois dernier.

*Descrip-
tion du Ro-
yaume de
Naples.*

I. **I**L vient d'arriver une nouvelle révolution dans le Royaume de Naples, qui, sans doute trouvera place dans l'histoire de ce siècle ; mais comme tous ceux qui lisent ce Journal, n'ont pas une connoissance parfaite de ce pays-là, j'ai cru qu'il étoit à propos, avant d'entrer dans le détail de ce qui vient de s'y passer, de donner une idée du Royaume en général, & une description succincte de sa Ville Capitale.

II. Le Royaume de Naples est la partie la plus meridionale de l'Italie : on le divise en quatre grandes parties, & chacune de ces parties en trois Provinces ; 1. la Terre de Labour, composée de la Terre de Labour propre, de la Principauté citerieure & de la Principauté ulterieure. 2. L'Abruzze, composée de l'Abruzze citerieure, de l'Abruzze ulterieure, & du Comté de Molise. 3. La Pouille, qui comprend la Capitanate, la Terre de Bari, & la Terre d'Oltrente. 4. La Calabre, qui contient la Calabre citerieure, la Calabre ulterieure, & la Basilicate. Ces douze Provinces & quelques Isles voisines, composent le Royaume de Naples, qui est le plus agréable & le plus délicieux pays de l'Europe.

Quoi que ce Royaume ne soit pas d'une grande étendue, il renferme néanmoins 127. Villes qui ont titre d'Evêché, & 20. autres avec Archevêché ; Le revenu de l'Etat monte à douze millions d'Italie. Les
François

Matieres du tems. Septemb. 1707. 169

François, les Aragonois & les Espagnols, qui l'ont gouverné les uns après les autres, l'ont tous tenu comme un fief du St. Si ge. en reconnoissance duquel on presente au Pape, la veille de St. Pierre, une Haquenée blanche & sept mille Ducats d'or. Parmi les merveilles qu'on trouve dans le Royaume de Naples, on met le Mont Vesuve, le Mont Cassin, les lieux délicieux de Pouzzol &c. dont j'aurai occasion de parler plus amplement dans un autre endroit. Les Napolitains, de même que les Siciliens, aiment les changemens, sont hautains, vindicatifs, libertains, jaloux, & ennemis du travail & de la peine.

III. La Ville de Naples Capitale du Royaume de même nom, est un des plus fameux Ports de Mer de la Mediteranée. On prétend que cette Ville est beaucoup plus ancienne que Rome, ayant été fondée par les Grecs, sur lesquels les Romains s'en rendirent les maîtres; mais dans le déclin de l'Empire Romain, les Gots s'en emparerent, & en furent ensuite chassés par Belisaire. Les Lombarts l'occupèrent quelque tems; les Grecs leur succederent, & l'an 829. les Sarazins la prirent & la garderent 80. ans. Les Normands l'a leur ôterent & la posséderent 165. ans, après lesquels la Couronne des deux Siciles passa dans la Maison de Suaube en 1191. & y resta jusqu'en 1263. que Charles d'Anjou en fut investi; Les Vespres Sicilienes, qui arriverent le jour de Pâques de l'année 1282. où tous les François qui étoient en Sicile furent égorgéz dans les Eglises pendant le service Divin; cette perfidie, dis-je, fit per-

*Descrip-
tion de la
Ville de Na-
ples.*

dré la Sicile à Charles d'Anjou ; mais lui & sa posterité restèrent maîtres de Naples jusqu'en 1440. que Jeanne adopta Alphonse d'Aragon, puis Louïs d'Anjou, & ensuite René son frere, sur qui les Aragonois l'usurperent.

Charles VIII. & Louïs XII. Rois de France, en firent la conquête & conservèrent Naples, jusqu'à ce que Ferdinand de Cordouë en chassa les François en 1503. & l'assura à Ferdinand Roi d'Aragon & de Castille ; & c'est depuis ce tems-là que les Espagnols possèdent ce Royaume comme Fief de l'Eglise. Les Napolitains se souleverent en 1646. & 1647. pour se soustraire de la domination de la Maison d'Autriche ; pendant plus de quinze jours, un Pêcheur, nommé Thomas Angelo-Maia, vulgairement Mafanielo, fut à la tête de deux cens mille ames, parmi lesquels il y avoit quantité de Moines de plusieurs ordres, qui pilloient les maisons de ceux qui paroissent attachez au Gouvernement ; mais la revolte fut éteinte presque aussi-tôt que celle qu'on y fomenta contre Philippe V. en 1701.

La Ville de Naples est défendue par trois Fortesses ou Châteaux ; celui de St. Elme, fut bati par les Normands sur le haut d'un Rocher escarpé au Septentrion de la Ville ; Charles V. Empereur, en fit augmenter les Fortifications, & le nomma la *Bride de Naples*. La seconde Forteresse, qu'on nomme le Château de l'Oeuf, (qui étoit autrefois la Maison de plaifance de Luculle, Illustre Romain,) est bâtie sur un Ecuil à deux cens-vingt pas de terre ferme, & communique à la Ville par une chaussée assez étroite : On le nomme aussi le Châ-

Matières du tems. Septemb. 1707. 171
teau Normand, parce que ce fut les Nor-
mands qui en firent une Forteresse. La troi-
sième Citadelle s'appelle le Château-Neuf;
il fut construit sur pilotis au rivage de la
Mer par Charles I. frere de St. Louis; mais
Alfonse I. Roi d'Aragon, qui en connoissoit
l'importance, le fit fortifier extraordinairement;
Il y a dans plusieurs autres quartiers
des Tours & autres ouvrages fortifiez, qui,
s'ils étoient munis de provisions de bouche
& de guerre, & de troupes fideles & bien
intentionnées, pourroient deffendre la Vil-
le contre une armée de soixante mille hom-
mes; ou si elle venoit à se revolter & y in-
troduire des ennemis, les batteries de ces
Fortereses, redüiroient en cendres la
plus grande partie de la Ville.

Le Palais du Viceroi qui joint aux Ar-
senaux, est deffendu par le Fort de S. Vin-
cent, au delà duquel est le Mole, bâti par
Charles II. d'Anjou en 1302. C'est une le-
vée de grosses pierres, qui avancent 500.
pas dans la Mer, au bout de laquelle il y a
le Fortin de St. Jaques, & dans le milieu
de la Lanterne, ou Fanal qui sert à guider
les Vaisseaux qui abordent la côte pendant
la nuit.

Pour donner une idée de la grandeur de
Naples, je remarquerai qu'elle a neuf mille
de circuit, sans y comprendre sept Faux-
bourgs; qu'on estime que le tout ensemble est
peuplé d'environ 500. mille ames; que dans
la Ville ou ses Fauxbourg il y a 36. pa-
roisses 70. autres Eglises, desservies par des
Prêtres Seculiers; 130. Chapelles de Con-
frairies; onze Hopitaux; cinq Seminaires;
114. Convents d'hommes; 68. de filles; &

qu'enfin les plus riches & les plus belles Eglises d'Italie sont celles de Naples: Il y a de très-belles fontaines, dont l'eau est fournie par des Acqueducs, qui y conduisent la petite riviere de Sebete; & c'est par ces Aqueducs qu'Alfonse II. prit la Ville en 1442. ses ruës sont fort larges & tirées au cordeau, sous lesquelles on a pratiqué un conduit, comme dans presque toutes les Villes d'Hollande, qui recevant l'eau de la pluye, & les inondices, à travers des grilles de fer, vont les conduire dans la Mer, & par ce moyen les ruës sont toujours nettes; L'air y est doux & temperé & elle a été le séjour de plusieurs hommes Illustres, comme Virgile, Tite-Live, Horace, Seneque, &c.

Parmi les curiositez que les étrangers admirent à Naples, on voit dans le Palais Royal, cette herbe large de deux doigts, & longue de deux pieds & demi, sur laquelle les anciens écrivoient avant qu'on eût l'usage du papier. Une pierre d'où, en la ratisant, on fait sortir une espece de coton, dont les Payens se servoient pour faire de la toile à enveloper les corps qu'ils brûloient, à cause que cette toile étant incombustible, elle conservoit les cendres de ces corps, qu'on mettoit ensuite dans des urnes. Cette sorte de toile est encore en usage chez quelques peuples des Indes; lors qu'elle est sale, on n'a qu'à la jeter dans le feu, elle devient blanche comme neige. Voilà l'idée que j'avois à donner du Royaume de Naples & de sa Ville Capitale; voyons presentement ce qui vient de s'y passer.

IV. A peine le Roi Philippe V. fut mon-
té

Matières du tems. Septemb. 1707. 173

té sur le Trône d'Espagne, reconnu & proclamé dans le Royaume de Naples, comme dans tous les autres Etats de cette vaste Monarchie, que quelques Napolitains affectionnez à la Maison d'Autriche, ou, peut être mécontents de ce qu'ils n'avoient pas toute la part qu'ils auroient souhaité au maniement des affaires publiques, formerent le dessein de soulever ce Royaume contre le nouveau Roi, & ce complot éclata les 23. & 24. Septembre 1701. Cette conjuration fut assoupie presque dans sa naissance par les soins, la fidélité & la vigilance de Louis de la Cerda, Duc de Medina Celi, qui en étoit Viceroi; Restaino Cantelmi, Duc de Popoli, pour lors grand Maître de l'Artillerie du Royaume, qui furent secondéz par plus de cent Princes, Ducs, Marquis, ou autres Seigneurs Napolitains, dont les noms sont marquez dans *l'histoire de la conjuration de Naples*, qui fut imprimée l'année dernière à Paris chez *Pierre Giffart*, & qui explique toutes les circonstances de cette revolution.

Revolte de Naples en 1701. assoupie.

L'année suivante le Roi Philippe passa en Italie, il débarqua à Naples le 16. Avril 1702. & y fut reçu avec des acclamations publiques de *Vive le Roi Philippe V. toujours Auguste*; les peuples n'ont jamais témoigné plus de satisfaction que dans cette occasion; ils voulurent même laisser à la posterité un monument de leur zèle & de leur fidélité pour ce Prince, en faisant élever dans la place du Palais la Statue de Bronze de S. M. C. sur un piedestal. Les choses ont resté en cet état jusques à ce que les Impériaux s'étans emparez du Milanez, & que

Le Cardinal Grimaldi travaille à fomenter un nouveau soulèvement.

le Cardinal Grimani étant à Rome chargé du soin des affaires de la Maison d'Autriche, a renouvelé dans le cœur des Napolitains l'inclination naturelle qu'ils ont au changement, & y a formé un parti considerable par le moyen des Moines, qui en ce Pais-là, plus qu'ailleurs, se sont toujours intriguez dans les affaires politiques, & ont eu beaucoup de part dans tous les changemens qui y sont arrivez, parce qu'il y en a un trop grand nombre pour pouvoir être tous occupez à la culture de la vigné du Seigneur, & au salut des ames des fideles.

L'Empereur envoie des troupes à Naples.

Cette disposition fit prendre à la Cour de Vienne la resolution de faire marcher à Naples un Détachement de 8. à 10. mille hommes des Troupes qui étoient dans le Milanez, parce que le Cardinal Grimani donna à l'Empereur des avis réitérez que les Napolitains étoient disposez à renoncer à l'obéissance du Roi Philippe, & à se soumettre sous la domination de la Maison d'Autriche; ajoutant que les choses étoient au point de leur maturité, & que les moindres délais seroient capables de rendre infructueuses les bonnes dispositions des Napolitains; ce fut la force des raisons de cette Eminence qui obligerent l'Empereur de negliger les secours dont l'Archiduc son frere avoit besoin en Espagne, & de rejeter les remontrances des Hollandois, qui representoient à Sa M. I. que l'affaire de Naples seroit la cause de la perte d'une partie de l'Empire, & des Royaumes de Valence & d'Arragon, parce que cette diversion alloit affoiblir les forces que les Alliez avoient destinez cette Campagne
contre

Matières du tems. Septemb. 1707. 175
contre la France; mais que si Sa M. I. vouloit differer l'expédition de Naples à un tems plus convenable, Elle pouroit s'assurer d'une Campagne du moins aussi avantageuse que celle de 1706. & que les Napolitains seroient toujours disposez au changement dès qu'ils seroient assurés d'être soutenus.

V. Pendant que les Armées des deux Couronnes ont conservé la superiorité en Italie, on a crû la Cour de Rome plus portée en faveur de la Maison de France, qu'à celle d'Autriche; à peine les François eurent évacué la Lombardie, qu'on vit cette même Cour tourner la Medaille, s'il est permis de se servir de cette expression; la politique veut qu'en certaines occasions on embrasse toujours le parti du plus fort pour éviter d'en être accablé; on a pourtant remarqué que le Pape n'a favorisé les François tout le tems qu'ils ont été en Italie, qu'en observant une exacte neutralité, & peut-être n'avoit-on pas prétendu d'en exiger d'avantage; mais dès que les Imperiaux ont été les maîtres, ils ont demandé un passage libre à travers des terres de l'Eglise pour l'Armée destinée contre le Royaume de Naples, quoi qu'il eût été facile de l'envoyer par Mer, puis que la Flotte des Ailliez étoit sur la Côte d'Italie.

La demande que l'Empereur a faite au Pape dans cette occasion, a quelque chose d'aprochant de ce que Angefilaus Roi de Sparte demanda un jour au Roi de Macedoine, s'il passeroit avec son Armée à travers de ses terres en ami ou comme ennemi; le Macedonien répondit qu'il y feroit

*Politique
de la Cour
de Rome.*

176 *Journal Historique sur les*
roit attention, & qu'ensuite il l'informerait
de sa résolution; à quoi le Roi de Sparte
repliqua, *pendant que le Roi de Macedoine*
penfèra à loisir, nous ne laisserons pas de passer :
mais celui-là craignant quelque dégât, en-
voya prier Angelilaus de passer comme ami.

Le Pape, dis-je, imitant le Roi de Ma-
cedoine pour éviter que les Imperiaux ne
fissent aucun dégât sur les terres de l'Eglise,
n'a pas seulement consenti à leur donner li-
bre passage pour aller attaquer un Fief de
l'Eglise, Sa S. leur a fait encore fournir les
étapes, les voitures, & les autres commo-
ditez nécessaires. Nous laissâmes le mois
dernier * cette Armée Imperiale aux envi-
rons de Rome, suivons-la presentement
dans le Royaume de Naples, & voyons ce
qu'elle y a exécuté.

*Mr. Vau-
bonne prend
Capouë.*

VI. Elle s'avança jusqu'à St. Germano,
sans trouver la moindre opposition, d'où
le General Thau envoya un détachement
vers Capouë, sous les ordres du General
Vaubonne, qui se fait de la Ville le second
Juillet, le Marquis de Tiberia qui comman-
doit dans le Château, après avoir effuyé
quelques volées de Canon pour la forme
tant seulement, demanda à capituler, & il
lui fut permis de sortir le 5. Juillet avec ar-
mes & bagage; mais à condition de ne pas
servir le reste de la Campagne contre les
Alliez.

*D'Escalon-
na Viceroi,
se retire à
Gaëte.*

VII. Après cette expedition, les Impe-
riaux cont nuerent leur marche vers Naples,
d'où le Duc d'Escalona, qui en est Viceroi,
se retira à Gaëtte avec plusieurs grands Sei-
gneurs; il fit auparavant pourvoir les trois
Châteaux

* Voyez *Avant pag.* 106.

Matières du tems. Septemb. 1707. 177

Châteaux de tout ce qui étoit nécessaire à leur deffense, & exhorta les Magistrats & Officiers de quartier, de veiller à contenir le peuple dans le devoir & la soumission; mais à peine fut-il parti, qu'on vît éclater plusieurs factions dans Naples, les uns demandoient l'Imperatrice Douairiere pour Regente, les autres vouloient l'Archiduc; mais ils convenoient pourtant tous dans un seul point, qui étoit de ne pas exposer leur Ville à être ruinée par un Siege, & de recevoir les Imperiaux, sous condition qu'ils n'exigeroient rien par force des Bourgeois, qu'on les maintiendrait dans leurs droits & privileges tels que l'Empereur Charles-Quint les leur avoit accordé & confirmé.

Le General Thaua averti de cette disposition si favorable pour ses desseins, ne manqua pas d'en profiter; il continua sa marche vers Naples, & étant arrivé à Aversa, des Députés Napolitains, accompagnez de beaucoup de peuple, lui porterent les Clefs de la Ville, & le 7. Juillet les Generaux & une partie de l'Armée Imperiale entrerent dans cette Capitale, où ils furent reçus avec les acclamations populaires qui accompagnent toujours les nouveautez & les changemens; & ce fut dans ces premiers mouvemens de fureur, que quelques insolens renverserent & briserent la Statuë Equestre du Roi Philippe V.

L'entrée des Imperiaux dans la Capitale du Royaume de Naples entraîna peu de jours après la reddition des trois Châteaux, qui auroient pû se défendre quelques mois: elle fut suivie de plusieurs autres Fortereses des Isles adjacentes du Royaume, & la plupart

*Le General
Thaua son
entrée dans
Naples.*

*La Ville &
les Châteaux
se rendent
aux Imperiaux.*

178 *Journal Historique sur les*
pluspart des troupes à la solde du Roi Philippe abandonnerent leurs Etendars pour se renfermer sous ceux de l'Empereur; nous joindrons à la fin de cet Article une lettre écrite de Rome à ce sujet, qui doit être lue avec attention.

Les Moines favorisent les Impériaux.

Minimes & autres enlevés par les Turcs.

VIII. Il est aisé de comprendre que depuis long-tems on s'attendoit à cette révolution, & que les Moines avoient disposé l'esprit des peuples en faveur de la Maison d'Autriche; voici deux circonstances qui prouveront que les Religieux ont favorisé les Impériaux; la première, c'est que les Moines de Mont-Cassin, ayans amassé dans leur Monastere 4000. sacs de bled ou de farine, les envoyerent offrir au General Thaurin dès qu'il fut entré dans le Royaume. La seconde regarde les Minimes de Paule en Calabre; au commencement de Juillet, il parut quelques bâtimens sur la Côte, arborant Pavillon Anglois & Hollandois; comme l'on ne douta point que ce ne fût les Impériaux qui venoient débarquer en Calabre, tous les Minimes du Convent de St. François de Paule allerent dans les rues pour exhorter le peuple à les recevoir à bras ouverts, assurant que l'Eglise dispensoit du serment de fidelité qu'on pouvoit avoir juré à Philippe V. Presque tous les habitans, les Religieux à la tête, se rendirent sur la Côte, avec des rafraichissemens, criant, *vous êtes les bien venus nos amis & nos libérateurs*; ils leur menerent même plusieurs Chaloupes, pour faciliter un plus prompt débarquement; mais lors qu'on eut mis pied à terre, on fut bien surpris de voir que c'étoit des Turcs, qui enlev-

Matieres du tems. Septemb. 1707. 179
leverent non seulement les bons Peres, mais
aussi environ sept cens habitans; & après
avoir pillé la Ville & les Eglises se rembar-
querent avec un riche butin.

IX. Le Marquis de los Balbassés, ayant
été nommé pour aller remplir la Viceroyauté
de Sicile, en la Place du Marquis de Bed-
mar, qui a demandé d'être rappelé à cause
de ses indispositions, s'embarqua à Neptu-
ne avec Madame son Epouse & toute sa
Maison, sur deux Galeres de Genes; mais
ayant été rencontrées par quelques Vais-
seaux de guerre Anglois & Hollandois, el-
les furent vivement attaquées, nonobstant
la liberté de la mer, qui doit être permise
aux Nations neutres; Plusieurs personnes
de la suite de ce Viceroi furent tuées dans
cette occasion, & ce Seigneur ne se sauva
à Gaëtte qu'avec peine.

*Mr. de Los
Balbassés al-
lant à sa Vi-
ceroyauté de
Sicile, est at-
taqué en
mer.*

X. Le Prince Emanuel d'Elbœuf, qui
l'année dernière passa au service de l'Empe-
reur, s'est rendu à Naples pour servir dans
l'Armée du General Thaun; presque tous
les Seigneurs Napolitains, qui, à l'occasion
de la revolte de 1701. passerent à Vienne,
ou qui ont été *incognito* à Rome & dans
quelques autres Villes d'Italie, sont retour-
nez chez eux, à la faveur de l'entrée des
Imperiaux dans ce Royaume-là.

*Le Prince
d'Elbœuf
passe à Na-
ples.*

XI. Le Conétable Collonna craignant
que la guerre de Naples ne portât quelque
préjudice aux terres qu'il a sur la frontière
de ce Royaume, les mit sous la protection
du Pape, qui envoya à Palianno quatre-
vingt Soldats & quelques Officiers, qui y
arborerent l'Etendard de l'Eglise: mais cet-
te précaution, ni les égards que le saint
Siege

*Les Etats
du Pape in-
sulter par
les Napolé-
tains.*

Siege a eu pour les Imperiaux, n'empêchèrent pas que le nommé Scarpalegia, Chef des Bandits Napolitains, que le General Thaun a déclaré Commandant des Hussards Allemands, n'entrât le sept du mois dernier dans l'Etat Ecclesiastique, & n'y commît plusieurs desordres, ayant même forcé les prisons de Frossione, afin d'augmenter sa Troupe de tous les prisonniers qu'on y détenoit pour divers crimes; & le neuvième Juillet ce Scarpalegia étoit arrivé à Anani pour en exiger de grosses contributions. La Cour de Rome en a fait faire des plaintes aux Generaux de l'Empereur, & devoit aussi s'en plaindre à Vienne; mais l'on n'a pas encore appris quelle satisfaction on lui fera.

*Le Card.
Grimani
fait sauver
des meur-
triers.*

Cependant le St. Pere a eu une autre mortification au milieu de Rome. Le Gouverneur averti qu'il y avoit quelques Napolitains dans un Auberge près de St. Jean de Latran qui y causoient du desordre, y envoya des Sbiras pour les arrêter; mais résistans aux ordres de la Justice, ils tuèrent trois Soldats du Pape, blessèrent l'Officier de Police qui étoit à leur tête, & les meurtriers s'étans sauvés ensuite chez le Cardinal Grimani, cette Eminence les fit mettre dans un de ses Carosses, & les fit conduire au Camp des Imperiaux, qui étoit encore à Tivoli. Cette insulte a fort chagriné le Pape, qui craint que l'Empereur ne veuille établir une communication du Milanéz à Naples à travers des Etats de l'Eglise, parce qu'on y fait journellement passer des recrues & autres Troupes qui vont joindre le General Thaun.

Matières du tems. Septemb. 1707. 181

XII. Il ne s'est rien passé de considerable en Lombardie depuis le mois dernier, à la réserve que les Imperiaux ont fait desarmer tous les Sujets du Duc de Mantouë, & ensuite on leur a demandé un nouveau subside de vingt-cinq mille Pistoles, pour subvenir aux frais de la guerre de Naples; on y attendoit au mois de Juillet le Comte de Castelbarco, à qui l'Empereur a donné le Commandement General du Mantouïan. La revolution de Naples, & l'entrée des Alliez en Provence, fournissent une ample matiere aux speculatifs & aux politiques d'Italie; les raisonnemens qu'on fait là-dessus nous meneroient au delà des bornes de ce Journal; nous terminerons cet article par la copie d'une lettre écrite de Rome, par un Prelat, qu'on dit être natif des Etats de Toscane; en voici la traduction.

Les peuples de Mantouë taxez & desarmés.

À Rome le 24. Juillet 1707.

LE Cardinal Grimani étant venu à bout de ce qu'il devoit négocier en cette Cour, doit bientôt repasser en Allemagne; ce sera l'Abbé de Caunits, neveu du Comte de Martinitz, nouveau Viceroi de Naples, qui sera chargé du soin des affaires concernant la Maison d'Autriche: je n'ose rien décider sur les raisonnemens qu'on fait ici à l'égard de la nouvelle revolution de Naples; les uns disent que c'est un bien & un avantage pour quelques Puissances d'Italie, jalouses de la grandeur de la Monarchie Françoisse; les autres craignent que le contre-coup ne rejallisse contre le S. Siege directement, & contre quelques autres Puissances indirectement;

Lettre sur les affaires de Naples.

que la necessité des tems obligera de soumettre leurs Etats a la Puissance Imperiale, comme ils étoient il y a quelques siècles.

Je ne puis pas croire que la Cour de Rome ait ignoré ce qu'on tramoit sous ses yeux, puis que c'est a la porte du Sanctuaire qu'on a negocié depuis plus de six mois, de remettre le Royaume de Naples & de Sicile sous la domination de la Maison d'Autriche; les Allemans n'avoient pas assez de Troupes sur pied pour faire cette conquête, & entreprendre de traverser les Etats de l'Eglise, s'ils n'avoient été assurez qu'ils ne trouveroient aucune opposition, & que sous ombre d'une crainte imaginaire ils seroient favoritez dans leur marche; mais ce qui me surprend, c'est d'avoir vû dans le moment les Officiers, à qui la Cour de Madrid avoit confié les principaux Postes du Royaume de Naples, se soumettre aux Imperiaux, & leur livrer des Fortereses capables d'occuper plusieurs campagnes une Armée plus nombreuse que celle que commandoit le General Thau: les trois Châteaux de Naples qui viennent de se rendre sans souffrir un coup de Canon, & que le Prince de Monteleon avoit promis de défendre jusqu'à la dernière extremité; la Cavalerie Napolitaine, qui sans voir l'ennemi, abandonne le Prince de Castiglione qui la commandoit, & l'amene prisonnier aux Imperiaux; le fameux Pepefume, qui après s'être rendu recommandable par plusieurs belles actions sur Mer, abandonne le Viceroi dans le trajet de Naples à Gaëte, & revient sur ses pas pour remettre au Comte de Martiniz les effets du Duc d'Escalona, qui avoient été confiez sur les bâtimens que ce Marin commandoit;

Matières du tems. Septemb. 1707. 183
mandoit ; tout cela, dis-je, me surprend, & je ne saurois m'imaginer qu'il n'y ait là quelque mystere de politique, que le tems nous développera ; autrement il faudroit convenir qu'il y a de la lâcheté & de la trahison, dont je ne voudrois pas taxer tant de Princes Napolitains, & d'autre brave Noblesse, que l'honneur & confidere ; je la crois même incapable d'avoir fait une action condamnable, si elle n'y avoit été engagée par des raisons d'Etat, qui peut-être un jour justifieront sa conduite. Mais comme la Politique trompe souvent ceux qui s'y croient les plus éclairés, le Pape fait faire des levées de Troupes pour augmenter les Garnisons des Places de l'Etat Ecclesiastique ; il sembleroit que les autres Princes d'Italie devroient en cela imiter le St. Pere ; mais aucontraire, chacun paroît être dans une espece de letargie, comme si l'on n'avoit rien à craindre, ou comme si l'on apprehendoit de donner de l'ombrage à ceux qui ne manqueroient pas d'en prendre si l'on voyoit les Puissances d'Italie, (sous pretexte de défiance) s'armer dans le tems que personne ne les attaque. On parle ici beaucoup de la paix, & l'on assure que les principaux fondemens en sont déjà jettés ; on prétend que les projets éclateront à la fin de la Campagne, & qu'on conviendra d'une suspension d'armes, pour donner le tems aux parties interessées de regler les minuties qui doivent accompagner ce Traité, que toute l'Europe souhaite, & qui est si nécessaire aux véritables fideles, &c.

ARTICLE IV.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

Renversement des Trônes.

„ I. **G** Rotius a dit après Cicéron, qu'il
 „ ne falloit jamais détroner un Prin-
 „ ce pour quelque cause que ce fût, dans la
 „ vûë de donner sa Couronne à un autre;
 „ que si l'on dépouilloit les Rois de leur
 „ souveraineté, pour en avoir abusé, ce ne
 „ devoit être que pour donner au peuple sa
 „ premiere liberté, non pas par des paroles,
 „ mais par des effets.

Nous avons pourtant vû de nos jours, & nous voyons encore qu'on pratique le contraire dans plusieurs États de l'Europe! On a détrôné le Roi Jaques II. d'Angleterre, pour mettre Guillaume III. sur le Trône; Les Anglois veulent faire passer leur Couronne de la Ligne directe à la Ligne Collatérale; Les Polonois ont ôté la Couronne au Roi Auguste pour la mettre sur la tête du Roi Stanislas; à peine ce Prince est monté sur le Trône, qu'on veut encore l'en faire descendre, pour y placer un nouveau Concurant, quoi que cette Couronne, en l'état qu'elle est, soit peu enviée.

Trône d'Hongrie déclaré vacant.

La guerre d'aujourd'hui n'est à proprement parler, qu'un renversement de Monarchies & de Souverainetez. Les Alliez avoient qu'ils ont pris les armes pour détrôner le Roi Philippe V. & mettre sur le Trône d'Espagne un Prince de la Maison d'Autriche; pendant ce tems-là, les Hongrois

Matières du tems. Septemb. 1707. 185
grois veulent se soustraire de la domination de l'Empereur, & le dépouiller de la Couronne d'Hongrie, ayans déjà déclaré le Trône vaquant, dans la Diette que le Prince Ragotski assambla à Onod au mois de Juin. On ne peut pas disconvenir qu'il n'y ait dans tous ces procedez de la haine, de la passion & de l'injustice; par tout on allegue la liberté des peuples, sans pourtant la rendre à aucun; puis qu'on ne travaille qu'à faire succeder un Prince à un autre Prince, & que les Sujets ne font que changer de maîtres, sans changer de condition.

II. Dans cette Diette les Etats de Hongrie accorderent au Prince Ragotski trois millions six cens mille florins, pour subvenir aux besoins de la guerre; on renouvela la confederation des Hongrois avec les Transilvains pour continuer la guerre encore quatre années; on fit des reglemens pour reduire la Monnoye à sa juste valeur; comme il est difficile que dans ces assemblées populaires, il n'y ait de la division dans les sentimens, quelques Députez affectionnez à la Maison d'Autriche, ou fatiguez de la guerre, parurent d'un sentiment opposé aux autres, tant à l'égard de la continuation de la guerre, que pour ce qui regardoit la vacance du Trône; mais les Liguez ayans mis le sabre à la main, il y en eut quelques-uns d'écharpés, & le Prince Ragotski fit décapiter deux Gentilshommes, qui avoient voulu semer la division & la méfiance parmi les Mécontens; ce qui donne quelque esperance à la Cour de Vienne que cette division s'augmentera & sera favorable à S. M. I.

*Diette de
Hongrie, ses
resolutions.*

III. Au commencement de Juillet, le
Sr.

*Demande
des Proto-
stans à l'Em-
pereur.*

Sr. Beck, Ministre de Saxe à Vienne, presenta à l'Empereur un Memoire dressé à Ratisbonne du consentement unanime de tous les Députez des Princes Protestans de l'Empire, par lequel on representoit très respectueusement à S. M. I. le préjudice que la Religion souffroit du retardement qu'on apportoit à faire justice aux Evangeliques, priant S. M. de faire incessamment examiner leurs griefs, tant pour les Protestans de l'Empire en general, que pour ceux de Silésie en particulier : L'Empereur répondit verbalement que la situation des affaires generalles ne lui permettoient pas de terminer celles-là quant à present; mais qu'il promettoit que trois mois après la paix il y donneroit une attention particuliere, & que chacun auroit lieu d'être content. Cette réponse, toute équitable qu'elle paroît, n'a pas satisfait tous les interesséz, & n'a pas avancé le départ du Roi de Suède, qui est toujours en Saxe, en attendant la satisfaction particuliere qu'il demande à la Cour de Vienne.

*L'Empe-
reur envoie
le Comte de
Zobor &
autres Offi-
ciers au Roi
de Suede
pour être
punis.*

IV. Comme on a vû que ce Prince s'opiniâtroit à demander la reparation dell'injure faite par le Comte de Zabor, au Baron de Stralenheim Envoyé de Suède à Vienne; & de celle de l'enlèvement des recrûés Suédoises en Sillicie; que le rapel de ce Ministre, & la vente qu'on faisoit de ses effets, faisoit craindre que S. M. S. ne vouloit plus avoir de commerce avec la Cour Imperialle, & que cette broüillerie pourroit être suivie d'une rupture; l'Empereur a jugé à propos de beaucoup mieux menager le Roi de Suède, qu'on a fait le Pape & les autres

Matières du tems. Septemb. 1707. 187
autres Princes d'Italie; ainsi sans aucun égard à la grandeur de la M. I. (qui dans une autre occasion auroit été soutenuë avec plus de fierté,) l'Empereur s'est enfin résolu d'envoyer au Roi de Suède le Comte de Zobor, & les Officiers qui avoient enlevé les recrues dont on vient de parler, afin que S. M. S. en fasse faire la justice qu'elle jugera à propos. Il est à croire, que si ces insultes étoient arrivées dans le tems que le Roi de Suède étoit dans le cœur de la Pologne, avec toutes ses troupes, la Cour de Vienne ne seroit pas si aisément résoluë à subir la Loi du jeune Monarque, qui se fait craindre ou admirer de toute l'Europe; mais quoi qu'on en puisse dire, les personnes éclairées & desintéressées a laudiront aisément à la prudence de l'Empereur, qui n'ayant pas besoin de s'attirer de nouveaux ennemis sur les bras, a été bien aisé de passer par dessus certaines considérations pour vivre en bonne intelligence avec le Roi de Suède.

Outre cette satisfaction déjà faite, S. M. I. a envoyé en Saxe le Comte de Wratislaus avec le caractère d'Ambassadeur Extraordinaire, pour faire des excuses à S. M. S. de ce que les Moscovites, qu'Elle reclamoit, avoient traversé l'Empire à l'insçu de la Cour de Vienne, pour se retirer en Pologne, & il y a lieu d'espérer que ce Prince sera satisfait sur ces trois chefs. A l'égard des autres différens qui sont communs entre le Roi de Suède & plusieurs autres Princes de l'Empire, le Comte de Wratislaus a ordre de proposer à S. M. S. de les renvoyer après la paix, ou de les soumettre à l'arbitrage

bitrage de la Reine d'Angleterre : de maniere que si cette negociation a son effet, elle accrochera ces nouveaux sujets de division, qui auroient encore pû causer de nouveaux troubles dans l'Allemagne.

*Troupes
qu'on de-
mande au
Roi Auguste
pour l'Ar-
mée Impe-
riale.*

V. La necessité dans laquelle on est de grossir l'Armée de l'Empire, a fait proposer dans la Diette de Ratisbonne, l'achat de quelques mille hommes des Troupes du Roi Auguste, qui consent de les fournir, pourvû qu'on les lui paye en argent comptant, & qu'on lui donne des suretez qu'elles seront bien traitées & entretenûes, afin de ne pas les voir deperir ou deserter par la necessité, comme l'ont fait plusieurs autres Corps: Quelques Membres de la Diette, sur tous ceux des Cercles de Suabe & de Franconie, s'excuserent de pouvoir fournir à cette nouvelle dépense, à cause que leurs Etats avoient considerablement soufferts des ravages de la guerre, & qu'ils venoient même d'être épuisez par les grosses contributions qu'ils avoient été contraints de payer au Maréchal de Villars. D'autres Membres de la Diette dirent que leurs Supérieurs avoient déjà fourni au delà de leur contingent, & qu'ils n'étoient pas en état de s'engager à de nouvelles dépenses: D'autres enfin convinrent que la necessité du tems vouloit qu'on fit de nouveaux efforts, & regardant l'Angleterre & la Hollande comme des sources intarissables, proposerent de prier l'Empereur d'engager ces deux Puissances de prêter à Sa M. I. les sommes necessaires pour l'achat des Troupes du Roi Auguste, ajoûtant même, que cela étoit d'autant plus juste que l'Empire n'étoit entré dans

dans

Matières du tems. Septemb. 1707. 189
 dans la guerre d'aujourd'hui, qu'à la sollicitation de l'Angleterre & de la Hollande, dont les Ministres avoient souvent assuré la Diète, que leurs Maîtres promettoient à l'Empire de le défendre & garantir des insultes de la France; & que sans ces assurances le Corps Germanique n'auroit jamais pris les Armes pour une querelle qui ne regardoit que les deux Maisons rivales de l'Europe.

VI. Enfin Mr. le Duc de Hanover a accepté le Commandement general de l'Armée de l'Empire, sur ce que la Reine d'Angleterre lui a promis de l'apuyer de son credit & de l'achat de quelques Troupes dans l'Empire; Elle lui a aussi fait comprendre, que s'il étoit assez heureux pour remporter quelque avantage contre la France cela ne contribueroit pas peu à lui concilier l'esprit des Peuples de la grande Bretagne pour porter dans sa Maison la Couronne d'Angleterre.

Lors que le Margrave de Bareith fut informé de cette nouvelle, il dépêcha deux Gentilshommes de sa Maison, l'un à Vienne, & l'autre à Ratisbonne, pour s'y plaindre de l'injustice qu'on lui faisoit, qui alloit directement contre son honneur & celui des Princes de sa Maison; que mal à propos on lui imputoit les mauvais succès du commencement de cette Campagne, puis qu'on ne lui avoit pas donné des forces nécessaires pour résister à la puissante Armée du Maréchal de Villars; que le Duc d'Hanover, ni le meilleur General de l'Europe, avec si peu de monde, n'auroit pas pû faire davantage, que de veiller à la conservation d'une si petite

Mr. de Hanover accepte le Commandement de l'Armée de l'Empire

Mr. de Bareith se plaint, & se justifie.

tite troupe, qui auroit été taillée en pièces, s'il avoit attendu l'ennemi; qu'enfin il avoit conservé Philisbourg, Landau & Ulme, dont la perte de l'une de ces Places auroit été d'une plus grande conséquence que toutes les contributions que les François ont tiré de l'Empire. On n'a pas encore pris la reponse qu'on lui aura faite, on publie seulement qu'on lui a conseillé sous main, de se démettre volontairement du Commandement, sous pretexte que son âge & ses indispositions ne lui permettent pas de fatiguer davantage; mais il auroit mieux valu qu'il eût refusé le Commandement l'Hiver dernier, que de le quitter au milieu d'une Campagne, dont les commencemens ne lui ont pas été heureux.

*Mouve-
mens des Ar-
mées en Al-
lemagne.*

VII. Nous laissons le mois dernier * les Armées de part & d'autre aux environs de Philisbourg; nous allons marquer succinctement les mouvemens & les progrès qu'elles ont fait. Celle de l'Empire décampa de Rhinhausen pour s'avancer vers Manheim, tant pour s'assurer du cours du Rhin, afin de tirer des vivres du Palatinat & de l'Électorat de Mayence, que pour faciliter la jonction des Troupes qu'elle attendoit de Saxe & de Westphalie; mais elle fut prevenüe par Mr. de Villars, qui occupa Manheim le 14. Juillet; les Imperiaux qui y étoient en garnison s'étans retirés à la gauche du Rhin, pour garder le Fort qui couvroit le Pont; Mr. de Barchin revint à Rhinhausen, & fit un détachement de deux mille hommes pour aller renforcer les Troupes qui sortirent de Manheim; Mr. de Villars
alls

*Mr. de Vil-
lars occupe
Manheim*

* Voyez Août pag. 125.

Matières du tems. Septemb 1707. 191
 alla camper de Bruchfall à Waltorf, d'où
 les Allemans tiroient la plus grande partie
 de leurs fourages; ce qui les mit dans la ne-
 cessité de passer le Rhin à Philisbourg le 16.
 Juillet, tant à cause de la disette des vivres
 (n'ayans pû faire aucuns Magasins depuis
 l'abandon des Lignes de Stolhoffen,) que
 pour aller au devant des Troupes qui s'as-
 sembloient aux environs de Francfort & de
 Mayence; les Imperiaux marcherent vers
 Spire, delà à Franckendal & à Worms, où
 ils reçurent le renfort de 4000. Saxons, à la
 solde d'Angleterre & de Hollande, avec
 quelques autres Troupes.

Ce mouvement donna lieu à Mr. de Vil-
 lars d'envoyer des Détachemens dans le
 Bergstræct, pour établir des contributions
 dans tout le pais scitué entre le Necker &
 le Main; il en envoya d'autres vers Nurem-
 berg, & vers Ulme, qui refusoit toujours
 de les payer; mais enfin elle s'y est sou-
 mise, après avoir vû brûler plusieurs Vil-
 lages de son territoire; de maniere, que toute
 l'Allemagne, à prendre depuis le Lac de
 Constance jusqu'à Mayence, qui contient
 près de soixante-dix lieues de pais, & depuis
 Nuremberg jusqu'à Francfort, & à Philis-
 bourg, qui n'en contient guere moins de
 soixante, a été tout soumis à payer Con-
 tributions aux François; Il seroit difficile de
 dire au juste à quoi montent toutes ces Con-
 tributions; outre ce que nous en avons mar-
 qué le mois dernier, l'Archevêché de Ma-
 yance, ou le Chapitre, a promis cent vingt
 mille livres; Damstadt Capitale du Langrave
 de Hesse-Cassel, (dont les troupes & le Prin-
 ce Hereditaire sont en Provence,) s'est sou-
 mis

*Etendue
 de Pais sou-
 mis à la con-
 tribution.*

192 *Journal Historique sur les*
mis à pareille somme, & la Ville d'Ulme ou
son territoire, doivent en fournir une sem-
blable.

*Les Impe-
riaux repas-
sent le Rhin.*

Ces Contributions exorbitantes, & des
raisons pareilles à celles qui avoient fait éloig-
ner l'Armée Imperiale des environs du
Danube, ont obligé le Margrave de Bareith,
de retrograder, pour empêcher Mr. de Vil-
lars de faire avancer ses Partis plus loin;
L'Armée de l'Empire repassa le Rhin à
Philisbourg le 28. Juillet, renforcée de 7.
à 8000. hommes, étant à present d'environ
36. mille hommes, avec des vivres pour en-
viron quinze jours; elle alla occuper de nou-
veau son Camp innaccessible de Rhin-
hausen, pendant que Mr. de Villars quitta ce-
lui de Waldorf, pour venir à Bruchsal, à
moitié chemin entre Philisbourg & Heidel-
berg.

*Mr. de Vil-
lars aban-
donne Hei-
delberg &
Manheim.*

Ce Général François ayant exécuté les
principaux projets qu'il avoit formez, qui
étoient d'établir de fortes Contributions dans
une partie de l'Empire, qui mettent les Pro-
vinces qui y ont été assujetties hors d'état de
fournir à l'Armée Imperiale les secours
qu'elle en auroit pû tirer, a rapellé toutes les
troupes qu'elle avoit dispersées dans le Wir-
temberg & le long du Necker, pour venir
joindre l'Armée à Bruchsal: celles qui étoient
à Heidelberg & à Manheim, évacuerent ces
Places le 27. Juillet, après que le Traité des
Contributions eut été signé pour tout le
païs entre le Main & le Necker, & vinrent
au Camp de Bruchsal.

*Le Comte
de Sezanne
surprend*

Le Comte de Sezanne, Maréchal de
Camp, frere de Mr. le Maréchal d'Harcourt,
ayant été détaché avec mille chevaux, pour
fa

sa jusqu'à Mariandal dans la Franconie, qui est la résidence du Grand Maître de l'Ordre Teutonique ; comme l'on avoit été averti que les François battoient la Campagne, les habitans avoient eu soin d'en fermer les portes ; mais ayant vû venir à toute bride, environ cent Cavaliers ou Dragons, ayans du verd à leurs chapeaux, qui demanderent d'entrer pour se mettre à couvert d'un gros parti François, qui les poursuivoit, les Magistrats ne crurent pas devoir refuser l'Hospitalité à la vûe de cette Fontange verdoyante ; mais ils furent bien surpris, lors qu'ils s'aperçurent, qu'ils avoient introduit le Loup dans la Bergerie ; car ces troupes Françaises enleverent plusieurs hôtages & surtout un Commandeur, qui est la seconde personne de l'Ordre Theutonique, à qui l'on demande cent mille écus ; Mr. de Sezanne a apporté deux cens mille livres en argent comptant de sa course, & a envoyé des hôtages pour plus de dix-huit cens mille livres.

Mariandal.

VIII. Le 22. Juillet, fête de Ste. Madeleine, il s'éleva un si grand tourbillon à Prague, Capitale du Royaume de Boheme, qu'il renversa les couverts d'une partie de la Ville ; cela fut suivi de quantité de poussiere & d'une obscurité si grande, qu'en plein midi on ne pouvoit pas marcher dans la Ville sans Lanternes, & les puits furent tous desséchez ; ce qui allarma beaucoup les Bourgeois, qui tirerent un mauvais augure d'un événement si surprenant.

Evénement surprenant arrivé à Prague.

L'éloignement des troupes Imperialles semble menacer le Royaume de Boheme d'une revolte ; les peuples ont refusé de payer

194 *Journal Historique sur les*
yer les nouveaux subſides qu'on leur deman-
de de la part de l'Empereur, & demandent
aucontraire que les reglemens faits pour la
Religion Proteſtante, par la pacification de
Paſſau, & par la paix de Weſtfalie, ſoient
executez; & comme le Roi de Suède eſt
garant de cette paix, & qu'il ſe trouve dans
le voiſinage de ce Royaume-là, il ſemble
que les Bohemiens en deviennent plus har-
dis, & veulent profiter de cette conjoncture
pour exciter quelque troubles en ce
Pais-là.

ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidera-
ble en POLOGNE, en SAXE, & PAIS
DU NORD, depuis le mois dernier.*

*Interregne
publié en Po-
logne.*

I. **L**Es menaces du Czard de Moſcovie
ont enfin prévalu ſur la prudence
de ceux des Senateurs qui vouloient que
ſans occaſionner de nouveaux troubles à la
Pologne, on cherchât les moyens de lui
rendre ſa premiere tranquillité: c'eſt à la
terreur des armes de cet Allié, & en même
tems redoutable ennemi de la Republique,
qu'on doit la publication de l'interregne re-
ſolu dans le Conſeil de Lublin; cette Af-
ſemblée étant environnée de Troupes Moſ-
covites qui menaçoient d'enlever les Sena-
teurs, a chargé l'Archevêque Primat, & le
Marechal de la Confederation de faire pu-
blier des Univerſaux pour convoquer les
petites Diettes, afin qu'elles envoient leurs
Nonces ou Deputez à la Diette generale,
où l'on doit proceder à l'élection d'un nou-
veau

Matières du tems. Septemb. 1707. 195
veau Roi, ce qui va être un accroissement des maheurs de cette infortunée Nation.

Moralement parlant, on ne voit qu'un moyen pour sauver la Republique; c'est que dans une Diete generale on annulle tout ce qui a été fait dans les Assemblées particulieres par les brigues des differents partis, même l'élection du Roi Stanislas, puis que toute la nation n'y a pas donné les mains, & qu'il y avoit pour lors un autre Roi sur le Trône de Pologne; ensuite que l'Assemblée élise de nouveau & par une plénitude de puissance, l Roi Stanislas; & que la Republique s'unissant par ce moyen en un seul Corps, offre la mediation pour ajuster les differens entre le Roi de Suede & le Czard, en priant ces deux Puissances de faire sortir de Pologne les Troupes étrangères qu'elles y ont; si l'on prenoit une pareille resolution, & que la Noblesse de Pologne & de Lithuanie la soutint avec vigueur, il ne faut pas douter qu'elle ne produisit de très-bons effets. Le Roi Auguste vient de leur en fournir l'occasion, ne s'étant pas contenté d'abdiquer la Couronne en faveur du Roi Stanislas, mais aussi ayant renoncé au titre & armes de Roi de Pologne, ayant même défendu à tous les Tribunaux de Saxe de lui donner à l'avenir cette qualité dans aucun Acte public.

II. Il est aisé de juger que le Royaume de Pologne doit tout craindre de la part des Moscovites, si on y laisse augmenter leur autorité; le Czard a déjà fait piller & brûler plusieurs Villes & Châteaux, sous prétexte que ceux à qui elles appartenoient, étoient engagez dans le parti des Rois de Suede

*Moyens
pour preserver
la Pologne
de sa totale
ruine.*

*Desolation
generale de
la Pologne.*

Suede & Stanislas; si ceux-ci agissent avec la même cruauté, par droit de représailles, il n'y a pas un Polonois qui ne doive craindre de voir reduire en cendres sa maison, & qu'un sacagement general n'anéantisse les plus belles Provinces du Royaume.

*Le Czard
prend Bi-
chow.*

III. Le Czard ayant fait assieger Bichow sur le Boristere, où il y avoit une Garnison de 2000. hommes, s'en est rendu maître; mais au lieu de la rendre à la République, ce Prince qui a ses vûës, sachant que c'est une des meilleures Places de Pologne, a déclaré qu'il vouloit la garder jusques à la paix. Ce Prince a de son autorité fait publier en son nom des Universaux pour avertir tous les Polonois adhérens du Roi de Suede, que s'ils n'abandonnent pas incessamment ce parti, il fera saccager & détruire leurs terres par le fer & le feu; cette menace fut suivie de l'exécution à l'égard de quelques terres appartenantes au Roi Stanislas, & quelques autres Seigneurs de son parti, qui furent pillées & brûlées.

*Menaces
les Polonois.*

*Capitaine
Suedois tué
à Dantzich.*

IV. Au commencement de Juillet il arriva quelque desordre dans un des Fauxbourgs de Dantzick, qui a fait craindre quelques fâcheuses suites. Un Officier de la garde de Dantzick, suivi de cinq Soldats, étant allé dans le Fauxbourg de Stolzembourg, voulut la nuit faire la visite dans quelques Cabarets: & s'étant présenté à la porte d'une Hôtellerie où logeoient des Officiers Suedois, qui faisoient dans ce Fauxbourg des levées pour le Roi leur Maître, un Capitaine Suedois s'étant mis à la fenêtre, lui dit, qu'il n'y avoit aucuns étrangers, mais seulement les Officiers & les Soldats du

Roi

Matières du tems. Septemb. 1707. 197

Roi de Suede, qui étoient couchés, & qu'il le prioit de se retirer; le Dantzickois ne se contentant pas de cette civilité, se fit ouvrir la porte de la maison, & voulut entrer dans les chambres des Suedois; il y eut plusieurs coups tirez de part & d'autre, un Soldat de la patrouille fut tué, un autre blessé, & le Capitaine Suedois eut un coup de fusil au travers du corps, dont il mourut deux jours après: les Magistrats firent mettre en prison le Lieutenant qui commandoit cette patrouille, & dépêcherent un Exprés au Roi Stanislas, pour le prier de faire connoître à Sa M. Suedoise que la Ville n'avoit aucune part à cette insulte, de lui en faire des excuses, & d'offrir d'envoyer le prisonnier en Saxe, afin que Sa M. S. en fît faire la punition qu'elle jugeroit à propos.

V. On vient d'apprendre que le Czar de Moscovie, accompagné du Prince de Menzikow, arriva à Varsovie le 22. Juillet, ayant été précédé par le General Hein avec un Corps de 4000 hommes. Ce mouvement n'a été fait que pour intimider les petites Diettes des Palatinats voisins, & les disposer à l'élection qu'il veut absolument que les Polonois fassent d'un nouveau Roi; car pour de liberté, on peut assurer qu'il n'y en a plus en Pologne.

On est impatient d'apprendre quel parti le Roi de Prusse prendra sur l'insulte qui fut faite au Sr. Keyserling son Envoyé extraordinaire près du Czar; le 10. Juillet ce Ministre ayant été invité dans un festin qu'on donnoit à la Cour du Czar pour célébrer le jour de sa naissance, il fut in-

*Le Czaré
arrivé à
Varsovie.*

*Mr. Key-
serling En-
voyé de
Prusse, insulté
par les
Moscovites.*

insulté & même frappé par le Prince de Menzikow, soit par un effet de sa violence, soit à cause des vapeurs de la débauche; le Ministre Prussien vouloit monter à l'appartement du Czard pour lui porter ses plaintes; mais il fut repoussé dans les degrez par ordre du Prince Menzikow, & même jetté par terre: Mr. Keyserling s'en retourna chez lui, & comme il se disposoit à partir, sa maison fut investie par des Soldats, qui l'empêcherent de sortir. On ne peut pas se persuader que Sa M. Prussienne n'aye du ressentiment d'une pareille insulte.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

La Reine I. refuse congé aux prisonniers François.

Quelques Officiers François prisonniers en Angleterre depuis trois ans, ayans fait demander à la Reine la permission d'aller en France sur leur parole d'honneur, pour vaquer à leurs affaires, cette grace leur a été refusée, sous pretexte que les Officiers des Alliez faits prisonniers à la Bataille d'Almanza, n'avoient pas pû obtenir la même grace, quoi que l'exemple ne fût pas tout à fait équitable, puis que les uns étoient détenus depuis 1704, & que les autres n'étoient prisonniers que depuis peu de mois: on reconnoit peu de jours après, que le pretexte étoit mal fondé; car Mr. Macarty, Brigadier des Troupes Angloises, le Comte de Donna, Lieutenant General des Troupes Hollandoises, & plusieurs autres Officiers des deux Nations

On accorde cette grace aux Officiers des Alliez.

Matières du tems. Septemb. 1707. 199
tions, du nombre de ceux qui ont été faits
prisonniers en Espagne, arriverent dans leur
patric, en vertu des congez qu'on leur avoit
donnez sur leur parole, lesquels se loient
beaucoup des bons traitemens qu'ils ont
reçûs, principalement en traversant le Ro-
yaume de France.

II. L'Ambassadeur du Roi de Maroc qui
a fait un assez long séjour à Londres, s'est
embarqué sur l'Escadre du Chevalier Har-
di, qui porte à Lisbonne un secours de
douze ou quinze cens hommes, avec des
munitions de bouche & de guerre; cette
Escadre composée de treize Vaisseaux de
guerre, fit voile de Sainte Helene le 19.
Juillet; mais le lendemain les vents con-
traires la repousserent sur les Côtes; elle
fit plusieurs autres tentatives pour sortir de
la Manche sans en avoir pû venir à bout, du
moins elle étoit encore à l'Ancre dans les
Ports d'Angleterre au commencement du
mois d'Août: de maniere que ce secours,
tout modique qu'il est, ne sera pas en état
de rendre de grands services au Roi de Por-
tugal cette Campagne-ci.

III. Les Camifards ou Fanatiques qui avoiét
passé en Angleterre, y ont entierement per-
du leur credit, & on a reconnu que de pa-
reilles gens sont dangereux dans un Etat
bien policé: le 15. Juillet par Sentence de
la Cour de Guildhal Elie Marion, & quel-
ques autres prétendus Prophètes des Seve-
nes furent convaincus d'imposture, d'im-
piété, de fourberies; & comme tels con-
damnez à ne plus prophétiser, à peine de
punition corporelle; on opina de les chas-
ser & bannir d'Angleterre; mais en confi-

*Escadre
du Sr. Hardi
retenuë par
les vents
contraires.*

*Camifards
ou Fanati-
ques con-
damnez en
Angleterre.*

200 *Journal Historique sur les*
deration des services qu'ils avoient rendus à la cause commune, lors qu'ils étoient dans le haut Languedoc, & y avoient excité un soulèvement il y a deux ans, on modéra cette peine; lors qu'ils étoient en France, tout ce qu'ils disoient étoit regardé comme des oracles, & les Gazettes d'Hollande en firent souvent l'éloge; mais la même doctrine prêchée en Angleterre, n'est qu'*imposture, impiété & fourberies*; tant il est vrai que lors que les Nations sont ennemies, ce qui est regardé comme une vertu dans un lieu, est un crime énorme dans un autre.

*Levées en
Angleterre
qui ont pro-
duit plu-
sieurs vo-
leurs*

IV. Comme le Royaume d'Angleterre est dénué de Troupes, presque toutes les forces de l'Etat étant au delà de la Mer, la Reine a ordonné de mettre sur pied six Régimens de Milices, dont elle a nommé les Colonels. On travaille dans toutes les Provinces à faire de nouvelles levées, pour remplacer les Troupes qu'on a perdu en Espagne & en Portugal; & comme l'on prend par force non seulement les vagabonds, mais aussi les ouvriers que l'interruption du commerce ne permet pas d'être employez dans les manufactures publiques & particulières, une infinité ont mieux aimé se sauver à la campagne, que de prendre parti dans les Troupes: & comme la misère les engage à commettre plusieurs vols, on ne voyage plus en sûreté en ce Pais-là.

*Parlement
d'Irlande
assemblé.*

V. L'ouverture du Parlement d'Irlande se fit le 18. Juillet; le Comte de Pembrock, qui en est Viceroy, harangua l'Assemblée; & suivant l'usage, il demanda à la Cham-
bre

Matières du tems. Septemb. 1707. 201
bre des Communes les subſides neceſſaires
pour lever pluſieurs Regimens pour la
ſûreté du Pais, afin de remplacer ceux
qu'on en a tiré pour envôyer dans les Pais
étrangers au ſecours des Alliez de la Rei-
ne.

Le 30. Juillet il tomba à Londres & aux
environs une ſi grande quantité de groſſes
mouches noires, & de fauterelles monſtru-
euſes, que pluſieurs Bourgeois en furent al-
larmez, jugeant que c'étoit un mauvais
pronostic pour l'Etat.

ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confi-
dérable en HOLLANDE, & aux PAIS-
BAS depuis le mois dernier.*

I. **T**Out ce qu'on a débité en Hollande
(ſur l'avis qu'avoit donné le Baron
de Spar) d'un Combat Naval, où le Che-
valier de Fourbin avoit été battu, eſt abſo-
lument faux; car juſques à preſent ce Chef
d'Eſcadre n'a eu aucune rencontre, ſi l'on
en excepte celle de quelques bâtimens mar-
chands qu'il a apris ſans reſiſtance, & qu'il a
envoyez dans les Ports de France.

*Faux avis
envoyé en
Hollande.*

II. Au mois de Juillet, Mr. de la Croix,
Brigadier des Armées de France, s'aprocha
de Cologne, & fit y jeter quelques Bombes
pour avertir le Chapitre & les Magiſtrats de
ſe ſoumettre à la contribution; mais com-
me il n'avoit ni les troupes ni l'attirail ne-
ceſſaire pour faire un long ſéjour devant cette
Place, il ſe retira après avoir écrit au Ma-
giſtrat qu'il y retourneroit au premier jour.

*Cologne
bombardé.*

Il est certain que cet Officier donne detens à autre des allarmes au Pais de Cologne, & qu'il a déjà fait payer cherement la vie des Soldats qu'on lui fit mourir il ya quelques années; contre les Loix de la guerre; il ne paroit pas même disposé de s'en tenir là.

*Ordon-
nance contre
les Matelots.*

III. La disette des Matelots a obligé Messieurs les Etats Generaux de faire publier des defences rigoureuses à leurs Sujets, de s'engager avec aucune Puissance étrangere.

*Sentimens
des Anglois
& des Hol-
landois sur
l'irruption
de Provence.*

IV. Tous les avis qui viennent d'Angleterre & de Hollande, font connoître qu'on y fonde beaucoup sur l'irruption de Mr. de Savoye en Provence, que les paris y sont ouverts sur le siege & la prise de Toulon; cette conquête leur paroit si sûre, qu'il s'est déjà élevé des difficultez pour l'avoir à qui il restera; le Duc de Savoye fait connoître qu'il lui convient, tant par droit de bien sceance, que parce qu'il a negligé de reprendre les Places que les François occupent encore appartenant à Son A. R. Le Prince Eugene & les Ministres Imperiaux soutiennent que la Provence ayant été autrefois des dépendances de l'Empire Romain, on doit réunir cette Province à la Couronne Imperiale; les Hollandois & les Anglois voudroient s'approprier Toulon; mais la difficulté roulant à qui de ces deux Puissances la Place restera, l'Amiral Schowel a proposé, que si les Hollandois aident à conquerir Toulon pour le compte des Anglois, les Anglois contribueroient aussi à la conquête de Marseille pour les Hollandois; & qu'Antibes seroit pour le Duc de Savoye; de maniere que les Alliez se partagent déjà cette dé-

Matières du tems. Septemb. 1707. 203
dépoüille; peut être que ce partage est aussi
bien fondé que celui que les deux chasseurs
firent du prix de la peau de l'Ours, avant
d'avoir tué l'animal; du moins est il cer-
tain qu'Esopé nous enseigne avec sa ma-
niere ingénieuse,

*Qu'il ne faut jamais,
Vendre la peau de l'Ours qu'on ne l'ait mis
par terre.*

V. Le six du mois d'Août Mr. le Duc de
Vendôme détacha de l'Armée de Flandres
douze Bataillons & six Escadrons, sous le
Commandement de Messieurs de Guerchi
& d'Arpajou, pour aller en Provence; mais
quoique cette Armée ait été affoiblie par ce
Détachement & par celui de quelques Re-
gimens Bavarois qu'il envoya en Alléma-
gne le mois dernier, Mr. de Marborough
n'a pas jugé à propos de sortir de son Camp
de Meldert; Mr. de Vendôme occupoit en-
core celui de Gembours le 12. du mois
d'Août, qui est la date des dernières lettres
que nous avons des Païs Bas, & ces deux
Generaux se font une espece de point d'hon-
neur à qui décampera le premier; cependant
les chevaux de part & d'autre commencent
à souffrir de la disette des fourages, & ont
déjà été réduits au sec, ce qui les a fort
maigris.

VI. Quoique Mr. de Marborough eût
déclaré qu'il ne décamperoit pas le premier,
il resolut pourtant d'abandonner son
Camp de Meldert, la nuit du dix au onze
du mois d'Août, & s'alla poster à Ge-
nap, afin de mieux couvrir Bruxelles.

*Mr. de
Vendôme
fait un dé-
tachement
pour la Pro-
vence.*

*Mouve-
ment des Ar-
mées de
Flandres.*

Mr.

Mr. le Duc de Vendôme quitta le sien de Gemblours le onze au matin &, allacampa à Fleurus, à trois lieuës de l'Armée des Alliez; ce mouvement s'est fait de part & d'autre avec beaucoup plus de tranquillité qu'on n'avoit crû, puisqu'il n'y a eu aucune action; car comme Mr. de Marlborough décampâ la nuit à la fourdine, son Armée avoit passé la Dy'le dès la pointe du jour; comme les fourages avoient été consummez aux environs de Fleurus, Mr. de Vendôme voyant que Mr. de Marlborough évitoit encor le combat, alla camper à Senef, de là à Cambron, & les Alliez prirent la route de Soignies.

*Armée des
Alliez en
Provence.*

Par les lettres de Provence on a reçû la liste des Troupes qui composent l'Armée des Alliez: celles de Mr. de Savoye consistent en deux Bataillons de ses Gardes, un du Regiment de Saluffis; deux de Schulemberg; un de Piemont; un de Suiffes ou Allemands; un de Monferrat; deux Regimens de Dragons; un Regiment de Cavalerie; deux Compagnies des Gardes du Corps de Son A. R. & une Compagnie de Carabiniers: Les Troupes Auxiliaires sont composées de 18. Bataillons Hefsiens à la folde des Etats Généraux; 9. Regimens Hollandois; 4. de Brandebourg; 7. Regimens Imperiaux; un Regiment du Prince de Meymbourg; & un Regiment de Hussars: Lors que tous ces Regimens étoient complets ils faisoient un Corps d'Armée d'environ quarante mille hommes; Il attendoit encore sept Bataillons qui étoient arrivez de Piemont dans le Comté de Nice, & le Prince Eugene a envoyé ordre dans le Milanez, de tirer des Garnisons ce dont on
pour:

Matières du tems. Septemb. 1707. 205
pourroit s'y passer, pour venir renforcer
l'Armée des Alliez en Provence.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature,
& autres Remarques curieuses.*

I. **D**Epuis quelques mois on a imprimé un petit Livret qui a pour titre, *Avis salutaire de Mr. Antoine Girard Evêque de Poitiers à une Carmelite.* Ceux qui ont lû ce petit ouvrage, assurent qu'il est plein d'onction, & très propre pour édifier les personnes contemplatives. On y trouve à la fin une lettre de ce Prelat, à la Carmelite, dans laquelle il lui dit entre autres choses, qu'il ne peut s'engager à lui écrire qu'une fois tous les trois mois, à cause de l'accablement de ses affaires; & pour donner une preuve de sa grande occupation, il lui marque qu'il avoit alors cinq cens lettres à repondre. Aparanment que ces lettres sont d'une nature à demander toute l'application & peut-être plusieurs veillies de Mr. de Poitiers, & qu'il ne peut pas s'en décharger sur un Secretaire, sans quoi il n'en auroit pas laissé accumuler un si grand nombre.

Mr. de Louvois avoit une méthode très-aisée, pour repondre à une infinité de lettres à mesure qu'il les recevoit: ceux qui étoient en coûtume de lui écrire pour le service du Roi, ou pour leurs propres affaires, écrivoient en grand papier, & en laissoient le tiers en marge. A chaque article, Mr. de Louvois repondoit en peu de mots: par exemple si l'on demandoit un congé, une route ou quelque autre grace, il ne mettoit à côté que ce mot, *accordé, ou refusé*; dans d'autres, *j'en parlerai*

*Avis de
Mr. de Poi-
tiers.*

*Methode
que gardoit
Mr. de Lou-
vois dans ses
réponses.*

206 *Journal Historique sur les*
rai au Roi, & ainsi suivant les autres matie-
res; après quoi les Secretaires ou Commi des
Bureaux de ce Ministre, renvoyoient la mé-
me lettre à ceux qui l'avoient écrite, où ils
trouvoient une brieve réponse; mais lors qu'il
s'agissoit de quelques affaires d'une consequen-
ce à demander les ordres du Roi, il les com-
municoit à S. M.

Dispute de II. On a imprimé nouvellement à Paris un
Mrs Gibert Livre qui a pour titre, *Reflexions sur la Rhe-*
avec le Pere torique, où l'on répond aux objections du Pere
Lamy. *Lamy, Benedictin* C'est une suite de la dis-
pute que Mr. Gibert, l'un des Professeurs de
Rhetorique au College Mazarin, a eu avec ce
sçavant Religieux; Il faut esperer que cette
querelle sera terminée, puis que Mr. Gibert,
dit au commencement de son livre, que c'est
pour finir sa dispute avec le Pere Lamy tou-
chant la Rhetorique; qu'il lui reste à entrete-
nir son Lecteur sur les Images sensibles & sur
les passions, comme ils'y étoit engagé.

Norman
villedu Bosc
son droit sur
l'Etat de Sa-
usses.

III. De tems à autre il paroît de petites
pièces volantes sur divers sujets de Littera-
ture, que les Sçavans ne manquent pas de re-
cueillir; Les lettres de Mr. de la Côte à Mr.
l'Abbé Dauxi, & les réponses de cet Abbé
sont dignes de leur curiosité; on a mis depuis
peu sous la presse la lettre que Mr. de la Côte
lui écrivit de Londres le 5 Janvier dernier, au
bas de laquelle il y en a deux écrites à Mr le
Marquis de Normanville du Bosc, l'une par
Mr. le Prince de Carignan, premier Prince du
Sang de Savoye du 11. Août 1702 & l'autre
par feu Mr. le Marquis de Flamarens, dattée
de Madrid, le 18 Juin 1706. L'une & l'autre
de ces lettres nous instruisent du droit que
le Marquis de Normanville du Bosc a sur
l'Etat

Matières du tems. Septemb. 1707. 207
l'Etat de Salusses, par Antoinette de Salusses,
Fune de ses Ayeules.

IV Mr. de Mervezin Auteur de l'*Histoire de la Poësie Françoisse*, a fait imprimer une réponse à la Critique, qu'on a faite de son Livre sur L'Aprobation que Mr. Danchet donna à son Manuscrit, est une preuve que Mr. de Mervezin avoit été insulté par son critique, & qu'il l'a observé beaucoup de moderation dans la réponse; *J'ai été surpris*, dit l'Aprobateur, *de voir un Auteur outragé, répondre à tout sans trop d'aigreur.* Son adverfaire vient de faire imprimer une replique à cette réponse; mais on s'aperçoit que son stile est moins âpre que celui de ses *remarques critiques, contre l'histoire de la Poësie Françoisse*; Mr. de St. Quentin a aparament été informé, que cette maniere insultante n'est pas du goût des gens polis; mais il nous apprend en même tems le sujet qui l'avoit mis en colere; c'est lors que Mr. de Mervezin, parlant dans son histoire d'un certain ouvrage, avoit dit *qu'aucun Libraire ne l'avoit voulu imprimer*: L'adverfaire de l'Abbé de Mervezin prétend d'avoir été *affronté de gayeté de cœur & sans raison: ceux qui m'ont condamné*, dit-il, *auroient, peut être, eu bien de la peine de se contenir en pareille occasion.*

V. J'ai encore à parler d'une autre querelle de deux Sçavans, qu'une Medaille d'Alexandre le Grand, domptant Bucephale, a fait naître entre Mr. l'Abbé de Vallemont, qui l'a publiée, à Mr. Baudelot de Dairval; mais cette dispute se continuë dans les termes de la plus exacte politesse; cet Abbé vient de publier une réponse à Mr. Baudelot, qui est très gracieuse & très polie; & l'on peut assurer que ces Illustres Antagonistes, donnent à tous les gens

Dispute entre Mr. de Mervezin & Mr. de St. Quentin.

Autre entre Mrs. Baudelot & Vallemont.

208 *Journal Historique sur les*
de Lettres, d'excellentes regles de modera-
tion & d'honêreté; heureux les écrivains
qui en profiteront!

VI. La Critique contre le Sermon de l'E-
vêque de Salisbury, dont nous promîmes de
parler le mois dernier, se trouve dans un im-
primé qui a pour titre, *Quarante-unième Let-
tre de Suisse &c.*

Nôtre Auteur après avoir fait connoître,
que la pieté est de toutes les Nations & de
toutes les Religions, soutient que les Prêtres
& Ministres du Seigneur dans leurs sacrifices
& actions de grâces ne doivent jamais mêler
aucuns raisonnemens mondains, flateries in-
dignes, ni invectives grossieres & odieuses;
que les anciens Romains & les autres Payens
pratiquoient si bien cette vertu, lors qu'ils
sacrifioient à leurs faux Dieux, qu'ils ne per-
mettoient même qu'aux Vierges chastes &
aux jeunes enfans dans l'innocence, de chan-
ter les loüanges de Diane & d'Apollon; il pas-
se ensuite à l'Evêque de Salisbury, & dit
qu'à la honte du Chistianisme ce Prelat n'est
ni aussi sage ni aussi religieux que les Payens;
que dans le Sermon qu'il prononça à Londres
devant la Reine & son Parlement, le jour
d'actions de grâces pour les avantages de la
Campagne dernière, & pour demander les fa-
veurs du Ciel pendant celle-ci, le Predica-
teur ne dit rien qui pût édifier les peuples,
ni pour les exhorter à la penitence de leurs
pechez, à craindre les jugemens de Dieu, à
la contemplation de ses misericordes, à la foi
& à l'adoration de ses misteres; qu'au con-
traire, son discours ne fut suivi que d'un amas
prophane de loüanges prostituées aux créatur-
res; de reflexions politiques, d'injures atro-

Matières du tems. Septemb. 1707. 209
ces & impies contre l'Oint du Seigneur.

L'Auteur de la Critique soutient que le Predicateur Anglois n'a été poussé que par l'esprit de mensonge, comme les faux Prophètes qui séduisirent Achab; qu'il a accablé de fausses louanges les mauvais Conseillers de la Cour d'Angleterre; chargé d'injures & de calomnies ceux qu'on persecute injustement; pein avec d'affreuses couleurs les actions les plus innocentes; a avancé sans honte des faits manifestement faux; a abusé des tems, des lieux, & de l'ignorance de la plupart des hommes pour les tromper; enfin qu'il avoit confondu ce qu'il y a de plus sacré avec le profane.

Le Suisse passe au détail de tout ce qui a composé le Sermon du Docteur Anglois; mais sans m'engager à le suivre pied à pied, je me contenterai de remarquer qu'il ne condamne pas les loüges qu'on donne à la Reine qui est sur le Trône d'Angleterre, au Parlement, aux Generaux, aux Ministres d'Etat, & même à toute la Nation; il les croit, dit-il, veritables & bien meritées; mais il ne voudroit pas qu'on leur donnât pour fondement des faussetez manifestes, comme fait Mr. de Salisburi; en voici un exemple qui servira pour tous les autres.

A l'égard de la paix de Riswick, l'Evêque dit, *qu'on fera toujours entrer dans la gloire immortelle de la Nation Angloise, de ce qu'on a vû finir une guerre sans que cette Nation ait demandé aucun dédommagement, sans qu'elle ait eu aucune vûë d'interêt ou d'ambition.* Le Suisse lui répond, que toute l'Europe n'a pas oublié, que le principal Article du Traité de Riswick fut la reconnoissance du Prince d'Orange pour Roi d'Angleterre: que c'étoit
pour

pour obtenir cette reconnaissance, & pour détronner le Roi légitime, que les Anglois avoient pris les armes; *Est ce ne rien obtenir, dit-il, que de se faire donner le sang du juste, pour prix de la Paix? Affreux dédommagement qu'ont obtenu les Anglois! Il n'y a que l'esprit de mensonge qui puisse faire passer un pareil Traité pour une Paix gratuite!*

Le Suisse continuant toujours de convaincre l'Evêque Anglois de menteur, le suit pied à pied dans plusieurs accusations qu'il a faites dans son Sermon contre le Roi T. C. sans respecter le caractère sacré du Sceptre & du Diadème: il y a avancé plusieurs impertinances outrées, qui auroient été punies en France, si un Predicateur en avoit dit de pareilles contre le moins accredité des Souverains de l'Europe. Voici une de ces convictions; Le Docteur Anglois parlant de la revocation de l'Edit de Nante, avança dans son Sermon, (comme s'il avoit eu en main le serment du sacre du Roi.) *Ce Prince, dit-il, enfreint les Loix les plus sacrées du gouvernement, nonobstant les Edits irrevocables, scellés par le serment de son couronnement.*

L'esprit de mensonge se fût trahi lui-même, dit le Suisse, s'il eût produit l'acte sacré qu'il osa citer; il y auroit lu ces paroles foudroyantes pour lui.

„ Je promets d'employer sincè-
 „ ment & de bonne foi toutes mes forces &
 „ tout mon pouvoir, à chasser de toute l'é-
 „ tendue des terres de mon obéissance, tous
 „ les heretiques dénoncez par l'Eglise; je con-
 „ firme par serment cette promesse; ainsi Dieu
 „ & ses saints Evangiles me soient en aide.*

L'Orateur de Salisbury fait encore quatre chefs d'accusation au Roi, fondées sur les qua-

etc

* voyez Cerem. François Tom. 1.

Matières du tems. Septemb. 1707. 211
tre dernières guerres; le Suisse lui répond que le même esprit de mensonge lui fait condamner des motifs que tous les Juriconsultes, même étrangers, ont trouvé justes & équitables; la première guerre fut entreprise pour la défense des droits de la Reine de France, Marie Therese d'Autriche, qui furent reconnus comme tels par le Traité de paix qui la termina à Aix-la Chapelle en 1668 La seconde guerre qu'on nomme de Hollande, qui fut terminée à Nimegue en 1678. fut occasionnée par le ressentiment que le Roi eut d'une infinité de Satires, de Devises piquantes, de Medailles & de Peintures offensantes qu'on fit en Hollande contre Sa M T C. sans que les Magistrats qui gouvernoient pour lors cette République, eussent voulu faire châtier l'insolence des particuliers, qui avoient offensé un Diademe, qui avoit tant contribué à leur acquérir leur liberté & leur indépendance. La troisième guerre reprochée au Roi par Mr. Salisburi, c'est celle où Sa M. prit les armes pour la défense de l'Infortuné Roi Jaques II. & pour conserver son propre Royaume de l'invasion dont il étoit menacé par une ligue, qui avoit pour Chef celui qui venoit de détrôner son beau-pere. Enfin la quatrième est celle d'aujourd'hui, où le Suisse observe qu'on ne parle plus chez les Alliez que le Roi Philippe n'ait point de droit à la Couronne d'Espagne, parce que ce droit ayant été éclairci par une infinité d'écrits, & de preuves authentiques, on n'entretient presentement les peuples que *d'un équilibre de l'Europe, & de l'abaissement de la Puissance exorbitante de la France.* il remarque que le Prêcheur Anglois accuse le Roi T. C. d'avoir
com-

commencé toutes ces guerres, aussi perfides dans leur origine, qu'inhumaines dans leurs progrès ; c'est ainsi, dit le Critique, que cet esprit de mensonge traite la poursuite des droits incontestables d'une épouse ; la vengeance de la Majesté du Diademe indignement offensée, la défense de son propre Etat menacé, & l'assistance donnée à un Allié dépoüillé ; voilà les injustices de ces trois guerres ; celle-ci ne l'est pas moins, puis que Sa Majesté entreprend la défense de son petit fils, à qui on veut ravir une Couronne qui est à lui par le droit du sang, & qui a été mise sur sa tête du consentement de toute la Nation qui l'a été demander, & tirer, pour ainsi dire, d'entre les bras de son Pere, & du Roi son Ayeul.

„ Le Suisse termine sa réponse en disant que
 „ pendant qu'à Londres dans le Temple du
 „ Seigneur, en face de la Majesté Royale,
 „ environnée de tout son éclat, on foule aux
 „ pieds l'honneur du Diadème, en vomissant
 „ des injures grossieres, fausses & imperti-
 „ nantes contre la personne d'un Roi, (dont
 „ les Siècles à venir parleront avec admira-
 „ tion,) on ne parle à Paris de la Reine qui
 „ occupe le Trône d'Angleterre qu'avec des
 „ égards que les Anglois même n'observent
 „ pas : on la louë, on l'excuse, on ne lui at-
 „ tribuë rien de tout ce qu'on croit qui peut
 „ être condamné dans sa conduite : on dit
 „ même qu'elle a cédé malgré elle aux ordres
 „ de la Providence, qui a frappé l'Angleterre
 „ d'aveuglement ; on assure que souvent les
 „ noms sacrés de pere & de frere se presen-
 „ tent à sa memoire ; que ses entrailles en
 „ sont émuës ; qu'elle gémit en secret des
 „ infortunes de la triste Famille ; qu'elle
 „ donne

Matières du tems. Septemb. 1707. 213

„ donne des larmes au souvenir du Prince
„ à qui elle doit la vie, & que s'il lui étoit
„ permis de suivre les mouvemens de son
„ cœur, elle les feroit éclater en faveur de
„ son frere : ces discours devoient couvrir
„ de honte le front de Mr. de Salisburi, &c.

VII. Mr. l'Abbé Boutard fit dernièrement une Ode Latine sur la naissance de Monseigneur le Duc de Bretagne, qu'il dédia à Monseigneur le Duc de Bourgogne : Mr. l'Abbé du Jarry, excellent Poëte, & grand Prédicateur, qui fut autrefois honoré de l'estime & de l'amitié de feu Mr. le Duc de Montausier, a traduit cette pièce Latine en Vers François, qui ont été du goût de tous les Connoisseurs : comme la pièce ne sauroit trouver place ici dans tout son entier, on se contentera d'y lire les derniers Vers.

*Ode sur
la naissance
de Mr. le
Duc de Bre-
tagne.*

*France, beni le Ciel, propice à tes demandes,
Viens, le front couronné de Lys & de Guirlandes,
Au pied des saints Autels, faire fumer l'encens,
Et redoubler par tout les vœux & les offrandes,*

De tes peuples reconnoissans.

*Tu ne peux conserver avec trop de tendresse,
Le present que te fait ton Auguste Princesse,
La jeune Adelaïde, objet de ton amour,
Que le riche Eridan a pour toi mis au jour.*

Pleine d'une vive allegresse,

*Garde ce cher enfant, veille sur son Berceau,
Des promesses du Ciel, il est le sacré Sceau ;*

Et le moment de sa naissance,

Est du salut public l'infailible assurance.

VIII. On vient de mettre au jour une brochure qui n'a que 23. pages d'impression in 12. & qui dans ce petit Volume renferme des

*Traité des
malheurs de
l'homme par*

Mad. de
Pringy.

214 *Journal Historique sur les*

Leçons d'une Morale Chrétienne d'un prix infini. Cet Ouvrage a pour titre, *Traité des vrais malheurs de l'homme, dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne, par Madame de Pringy, à Paris chez Jacques Edoïard 1707.* ce Traité est divisé en cinq Chapitres; le premier traite de l'homme en general; le second du crime; le troisiéme de la solitude; le quatriéme de la concupiscence, ou des traies des objets; & le cinquiéme de la douleur. Madame de Pringy nous dit dans le troisiéme Chapitre, que la solitude continuelle est un des grands malheurs de l'homme. Son sentiment n'est pas favorable à l'ordre des Chartreux, aux Religieux de la Trappe & aux autres solitudes forcées ou volontaires: La solitude (continuë t-elle) est affreuse à l'esprit, parce qu'elle la separe du commerce & de la societé de l'homme, qui est la seconde vocation, comme la premiere est la predestination. L'homme est apellé à vivre en charité parmi les hommes pendant un tems, comme il est apellé à vivre avec Dieu éternellement dans la felicité. Elle ajoute un peu plus bas; Que les raisons qui sont souvent cherchées la solitude ne sont point suffisantes pour nous prouver qu'elle soit un bien; que tout au contraire elle est non seulement un mal par le bien de la societé qu'elle fait perdre, mais encore par les différentes veritez qu'elle nous empêche de découvrir; & par les différentes vertus qu'elle nous empêche d'acquérir.

Madame de Pringy, après avoir dit que c'est par une vocation particuliere de Dieu, que tant de Sainrs solitaires, dirigés par la grace, ont autrefois édifié, & édifient encore aujourd'hui

Matières du tems. Septemb. 1707. 215
d'hui l'Eglise, & qu'on ne sauroit trop louer cer-
te sage precaution divinement inspirée, elle
ajoute; „ Mais hors ces cas extraordinaires
„ & surnaturels, qu'arrive t'il? L'amertume
„ contractée de la communication avec les
„ hommes se passe, la retraite ennuye & de-
„ vient insupportable; le reclus ne cesse de
„ gemir sur la perte de sa liberté; il recon-
„ noît, mais trop tard, que la compagnie lui
„ étoit nécessaire, & il y a d'autant plus de re-
„ gret, que devenu par le calme & par
„ l'âge plus senté, il voit bien que la société
„ si naturelle à l'homme n'est pas moins propre
„ à le perfectionner qu'à le corrompre: que
„ bien loin que le fiel du vice prive les Chrê-
„ tiens des douceurs & du mérite de la grace;
„ il lui donne matiere & occasion de triom-
„ pher: que de même que la ferocité ôte le
„ commerce d'entre les bêtes, c'est la raison
„ qui l'a établi entre les hommes; & qu'enfin
„ si la solitude continuelle prive l'homme
„ d'un bien si convenable à sa nature, elle
„ doit être regardée comme un malheur.

Les raisons que Madame de Pringy allegue dans les autres Chapitres ne sont pas moins fortes que celles qu'on vient de citer. Mr le Duc du Maine, Prince Souverain de Dombes, qui est le véritable Mecenas de nos jours, ayant parlé à Monseigneur le Duc de Bourgogne, du mérite de Madame de Pringy, ce Prince l'honora d'une audience particulière, & reçut favorablement le manuscrit qu'elle lui presenta: Au reste c'est à cette Dame à qui le public est redevable d'un autre ouvrage, qui a pour titre, *le Caractere des Femmes*, qui a eu un très-grand succès.

IX. On a imprimé à Bruxelles un ouvrage

Esprit des nouveaux Disciples de S. Augustin en trois volumes, qui a pour titre; *Le véritable esprit des nouveaux Disciples de S. Augustin; ou Lettres d'un Abbé Licencié de Sorbonne, à un Vicaire General d'un Diocese des Pais-Bas.* On attribue cet Ouvrage au R. P. Lallemand Jesuite; on peut à bon titre opposer cet ouvrage aux *Lettres Provinciales*; Car l'Auteur qui introduit les Jansenistes sur la scene, leur fait dire tout ce qu'il veut; comme Mr. Pascal faisoit dire tout ce qu'il vouloit aux Jesuites qu'il faisoit parler dans ses ouvrages. On trouve dans le troisieme volume de l'ouvrage que nous anonçons, un projet de Lettre écrite par feu Mr. l'Abbé de la Trape, à Mr. l'Abbé de Tillemont qui, (à ce qu'on m'assure) n'a jamais été envoyée.

ARTICLE IX.

Qui contient le mariage & la mort des Personnes Illustres.

Mariages. I. **M**onsieur le Duc d'Etrées a épousé Mademoiselle de Nevers, qui lui a apporté quatre cens mille livres en Mariage: Il n'est pas necessaire de s'étendre sur la genealogie de ces deux Maisons; j'en ai parlé dans mes derniers Journaux de Juin pag. 442. & Juillet pag. 74.

Mr. Gon d'Argenlieu, Conseiller au Parlement de Paris, d'une ancienne famille de la Robbe, a épousé Mademoiselle Tison, dont le Pere a brillé dans plusieurs piéces d'éloquence, qu'il a prononcé en qualité d'Avocat du Roi, & de Procureur du Roi de la Ville. Le Pere du nouveau marié étoit Conseiller à la Cour des Aides, & Oncle de Madame

Matieres du tems. Septemb. 1707. 217

Madame de la Moignon, belle fille du President de ce nom.

II. Le Signor Angelo Morosini, nommé Ambassadeur de la Republique de Venise à la Porte, mourut le 28. Juin, lors qu'on faisoit à Venise les preparatifs necessaires pour son voyage de Turquie.

Morts.

Le 14. Juillet, le Duc Leopold Christien de Sunderbourg, finit ses jours à Hambourg.

Le 10. du même mois, la Princesse Christiene Julliene, Epouse du Duc Jean Guillaume de Saxe-Eisenach, mourut à Eisenach, âgée de 29. ans, ayant laissé deux fils & quatre filles.

La Comtesse d'Eck Veuve de l'Envoyé Etraordinaire de l'Empereur près des Princes du Cercle de la Basse-Saxe, mourut à Hambourg le 26. Juillet.

Le Baron de Prielmeyer, Ministre d'Etat & Chancelier de S. A. E. de Baviere, qui étoit du nombre des Seigneurs Bavaois, qui avoit suivi leur Souverain dans les Païs-Bas, mourut à Mons en Hainaut le 20. Juillet, laissant à tous les Ministres des Princes, un excellent exemple de zèle & de fidelité.

Au même mois Mr. Vander Goëes, Vice-Amiral Hollandois, qui s'étoit déjà acquis une grande reputation dans les connoissances de la Marine, mourut de maladie sur la Flote des Alliez, lors qu'elle mettoit à la Voile, pour aller des Côtes d'Italie devant Toulon; on envoya son Corps à Nice, pour y être inhumé.

Mr. de Courville, Colonel du Regiment du Maine, & Brigadier des Armées du Roi, ayant été blessé d'un coup de Mousquet au bras gauche, le jour de Pâques, à l'attaque d'un

218 *Journal Historique sur les*
 d'un Château, au Village de Zarale dans
 le Royaume de Valence, est mort de sa blessure âgé de 45. ans. Quoi qu'on lui eût coupé le bras, il ne laissa pas que de se trouver à la Bataille d'Almanza qui se donna le lendemain; ce qui fait voir que son grand courage ne l'a jamais abandonné; on a remarqué qu'il avoit plusieurs autres blessures du côté gauche; au Combat de la Marsaille il eut un coup de Mousquet du même côté; à la Bataille de Krein parmi plusieurs blessures, il eut une partie de la main gauche emportée d'un coup de Sabre; L'année dernière à l'attaque de Caspé en Espagne, il fut dangereusement blessé à la jambe gauche, qu'on fut sur le point de lui couper, & il est à croire que s'il avoit encore vécu quelques années, Mars l'auroit rendu à peu près semblable au Maréchal de Rantzau, qui avoit perdu à la guerre un œil, une oreille, un bras, une jambe, & enfin n'avoit qu'un de tout ce que les autres hommes ont deux; ce qui donna occasion de lui faire l'Épithape suivante, qu'on adressa à son Tombeau.

Du Corps du Grand Rantzau, tu n'as qu'une des parts,

*L'autre moitié resta dans les plaines de Mars,
 Il dispersa par tout ses membres & sa gloire;
 Tout abbatu qu'il fut, il demeura vainqueur;
 Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire,*

Et Mars ne lui laissa rien d'entiers que le cœur.

Dame Marguerite de Cossé, Abbessé de Chéles, mourut à son Abbaye le 13. Juillet,

Matières du tems. Septemb. 1707. 219
Iet, âgée de 68, ans: elle étoit fille de François de Coiffé, Duc de Briffac, Chevalier des Ordres du Roi, Pair & grand Panetier de France.

Madame la Marquise de Savigny, qui n'avoit que 18, ans, est morte de la petite verole: elle étoit fille de feu Mr. le Baron de Beauvais.

Au mois de Juillet Paris vit encore mourir une personne du Sexe, dont le mérite supérieur l'a fait regretter de tous ceux qui la connoissoient; c'est de Mademoiselle Petit dont je veux parler, elle étoit d'Amiens, sœur du Procureur du Roi en cette Ville-là, qui étoit un des plus beaux esprits du Royaume, & la personne de son Sexe la plus versée dans la route de la spiritualité, ayant laissé sur ce sujet une grande quantité de Manuscrits, & tous ses papiers aux Minimes du Convent de Paris, qui apannement s'en dépouilleront en faveur du Public, & se contenteront de quatre mille livres que cette défunte leur a legué; elle avoit ordonné sa sepulture dans leur Eglise; mais par des raisons d'intérêt, sa volonté n'a pas été suivie, car on l'a inhumée à St. Severain, qui étoit sa Paroisse. Au reste, Mademoiselle Petit pouvoit être comparée à Mademoiselle de Gournay, que Michel Montagne appelloit *sa fille*, à cause de son érudition; car elle entendoit parfaitement la Philosophie & la Theologie; & quoiqu'elle vécût dans une parfaite solitude, elle étoit connue d'un grand nombre de Sçavans; elle avoit d'illustres amis, & pour faire en peu de mots l'éloge de son mérite il suffira de dire que Mr. du Harlay, ci-²
devant

devant premier President du Parlement de Paris, l'estimoit & en faisoit beaucoup de cas.

Mr. l'Abbé Giraud, ci-devant Chanoine de Saint Nizier de Lion, grand Oncle de Madame la Nain, épouse de Mr. l'Avocat General au Parlement de Paris, est mort depuis peu. Son amour pour les belles lettres vient de se manifester par l'impression qu'on a faite du Catalogue de sa Bibliothèque, qui est à vendre, où l'on trouve plus de seize mille Volumes de livres choisis.

Madame la Duchesse de la Tremouïlle qui n'avoit pas encore atteint son dixième lustre, mourut à Paris le 12. Août; elle étoit fille unique de Charles troisième, Duc de Crequi, ci-devant Ambassadeur de France à la Cour de Rome. Elle s'appelloit Magdelaine de Crequi, & avoit épousé en 1675. Charles-Belgique Hollandique de la Tremouïlle, Prince de Tarente & de Talmont; sa mere s'appelloit Armande de St. Gelais de Lusignan, fille puinée de Mr. de Lanfac, Marquis de Balon: la Dame dont nous anonçons la mort, a laissé un fils & une fille; c'est le Prince de Tarente, & la Duchesse d'Albret; & par son Testament, elle a substitué tous ses biens à cette Duchesse, au cas que le Prince de Tarente son fils vint à mourir sans enfans.

On vient d'apprendre par plusieurs lettres de Provence, que Mr. le Prince hereditaire de Hesse-Cassel étoit mort le 5. Août au Camp devant Toulon d'une blessure qu'il avoit reçu au bras par un éclat de rocher, détaché par un coup de Canon tiré de la Place; les Chirurgiens lui couperent le bras, sans pouvoir lui sauver la vie.

Mr.

Mr. de Meyercroon ci-devant Envoyé
Extraordinaire de Dannemarck à la Cour
de France, mourut aussi au commencement
du mois d'Août.

A D D I T I O N.

France. **D**Ans le tems qu'on acheve l'impression de ce Journal, nous aprenons de France que Messieurs les Ducs de Bourgogne & de Berry alloient en Provence, pour commander l'Armée & animer par leur presence le zèle des Généraux, la bravoure des Soldats, & la fidelité des peuples à défendre cette Province contre l'invasion des étrangers: Pour éviter l'embaras des grands équipages, ces Princes n'en auront qu'un fort leger, & le Roi a refusé aux Courtisans, à quantité d'Officiers & d'autre Noblesse, la permission qu'ils ont demandé de suivre les Fils de France; mais S. M. ne s'est pas opposée au zèle que beaucoup de jeunesse de plusieurs Provinces ont fait paroître, d'aller servir en qualité de Volontaires à l'Armée de Provence.

Les lettres de ce Pais-là du 11. Août portent en substance: que jusques ici on a douté si Mr. le Duc de Savoye a dessein de bombarder seulement Toulon, ou en faire le siege; mais à present il paroît qu'il a pris ce dernier parti: Il s'est campé le plus avantageusement qu'il a pû; il a six batteries de Canon de 18. à 24. livres de bal-
le, qui ne cessent point de tirer depuis deux
jours, qui tuent même du monde dans la
Ville:

Ville: on leur répond très vivement; & comme le Canon ne manque pas aux Affiégés, & que l'on a des Canonniers en abondance, on ne doute pas que le siege ne soit extrêmement meurtrier, d'autant mieux que la Garnison est très forte, qu'on peut la rafraichir tous les jours, qu'il y a un nombre très considerable d'Officiers de Marine dans la Place, qui outre l'honneur qui les engage à bien faire leur devoir, ils y en ont encore un interêt réel & personnel, qui leur fera faire l'impossible pour sauver cette Place: on espere que le Duc de Savoie pourroit bien y échoier: qu'il est déjà arrivé un Corps de Troupes considerable que Mr. de Medavi a amené, outre celles qu'avoit Mr. le Marechal de Tessé: ce dernier va camper à Missicépi à demi lieuë de Toulon, & Mr. de Medavi avec 14. à 15. mille hommes, où il y a six à sept mi. le Chevaux, entre Brignole & Tournes, le long de la Riviere de Garami. Aix, aussi bien que Marseille, avoient pris l'allarme bien chaudement avant l'arrivée de Mr. le Maréchal, & de Mr. de Medavi; mais presentement (graces à Dieu) les plus timides se sont rassurez; on mande qu'il marche continuellement des Troupes; qu'il en vient de Flandres, du Roufflon, & d'Allemagne. Le bruit avoit couru que Mr. le Prince de Hesse-Cassel avoit été tué, & que toutes les Troupes Hessiennes vouloient absolument se retirer; mais cette nouvelle n'a pas été confirmée; on parle aussi d'un secours qui vient à Mr. de Savoie; si cela est, Mr. de Chamarante viendra avec le reste des Troupes qu'il commande en Dauphiné.

Cel-

Matieres du tems. Septemb. 1707. 223

Celles de Toulon du 18. du même mois nous apprennent qu'on a chassé les Assiégeois de la hauteur de S^te. Catherine, & de la Croix Faron; ils y ont perdu 1400. hommes tuez sur la place, le Prince de Wirtemberg & le Prince de Saxe-Gotha ont été tuez, tout leur Canon a été encioüé, & tous leurs retranchemens rafez, ayant été 24. heures les maîtres de ces deux Postes, qu'on n'a pas jugé à propos de garder; on n'a eu que deux Capitaines des Grenadiers, & cent Soldats tuez: on a fait trois attaques; la premiere commandée par Mr. de Dillon, la seconde par Mr. de Gœbrian, & la troisiéme par Mr. de Monforeau.

Par un Arrêt du Conseil du 9. Août, il est défendu de donner ni recevoir en payement aucuns anciens billets de monoye qui n'auront pas été convertis en nouveaux billets, à peine de confiscation des billets, deux mille livres d'amende, moitié pour celui qui recevra, & l'autre moitié pour celui qui donnera en payement de pareils billets; le même Arrêt ordonne qu'au premier Septembre les billets de monoye n'auront cours que pour la moitié des sommes, & que l'autre moitié fera payée en argent comptant.

Italie. Les Napolitains ont voulu mettre des bornes à l'autorité de leur nouveau maître; les Députez de ce Royaume présenterent au Comte de Martinits & au Général Thaur les Articles des conditions sous lesquelles ils offroient de se soumettre aux Impériaux, qui, à ce qu'on assure, furent reglez chez le Cardinal Grimani pendant
les

Capitulation de Naples.

les Généraux de l'Empereur étoient à Rome, les Napolitains ayans des Députez secrets près de cette Eminence. Par cette Capitulation il est poorté qu'on les confirmoit dans les privileges qui leur furent accordez par Charles-Quint & par Philippe IV. que le nouveau Prince établiroit un Port libre à Salerne ; qu'il seroit loisible à la Noblesse Napolitaine, de même qu'aux Roturiers d'équiper des Vaisseaux marchands pour faire fleurir le commerce ; qu'au moyen d'un droit modique qu'on prendroit sur les marchandises, le Prince entretiendroit à ses dépens 20. Vaisseaux, outre les Galeres du Royaume, pour veiller à la sûreté du commerce contre les Armateurs & les Corsaires de Barbarie ; que le Prince seroit fortifier la frontiere de l'Etat Ecclesiastique ; que les Garnisons seroient composées moitié de Napolitains, & l'autre d'étrangers ; que dans chaque Place il y auroit deux Commandans, l'un Napolitain & l'autre au choix du Prince ; que dans les Châteaux de Naples le Souverain nommeroit un Gouverneur Général pris du Corps de la Noblesse Napolitaine, & que les autres Commandans seroient élus par le peuple ; que le peuple choisiroit un Interprète des loix du Royaume, qui ne pourroit jamais être revêtu d'aucun emploi par le Prince, ni soumis à d'autre jurisdiction qu'à celle des Bourgeois de Naples. Que les Ministres du Prince seront obligez d'être graduez dans le Royaume, d'avoir du moins 30. ans, & qu'avant de faire aucunes fonctions de leur ministère, ils prêteront serment de ne jamais prejudicier aux droits & privileges de la Nation ; que
tous

Matieres du tems. Septemb. 1707. 225
tous les Benefices Ecclesiastiques ne pouroient
être donnez qu'à des Napolitains.

Le Gouverneur du Château neuf faisant paroître quelque fermeté pour ne se pas rendre par lâcheté, on lui accorda de sortir avec toutes les marques d'honneur & quatre pieces de Canon, un chariot couvert &c. pour être conduit avec sa Garnison à Gaëte; ce qui fût exécuté le 16. On avoit pris de si justes mesures pour la revolution de Naples, que la Patente du Comte de Martinits, pour en être le Viceroi, avoit été expédiée deux mois avant l'entrée des Imperiaux dans le Royaume.

Le Prince de Tassis & la plupart des Seigneurs Napolitains qui ont de grands biens à Naples, voulant les conserver, se sont accommodez au tems, ayans ôté les armes du Roi Philippe de dessus leurs Palais à Rome, & se sont retirez sur leurs terres à Naples. Dix Galeres de Naples sous le commandement du Duc de Turcis se sont refugiées dans le Port de Livourne, n'ayant pas jugé à propos de les risquer à Gaëte, ni les ramener en Espagne, tant que la Flotte des Alliez fera dans les mers de Provence.

On parle beaucoup d'une ligue entre le Pape, la République de Venise, le Grand Duc de Toscane, & quelques autres Puissances d'Italie, pour veiller à leur commune sûreté.

Allemagne. Voici ce qu'on mande du Camp de Muhlberg du 18. Août dernier: les Imperiaux ont fait deux marches assez hardies: ils sont d'abord venu camper à Bruchsal, ce qui nous a obligé de quitter le Camp de Graben pour venir à Muhlberg,

berg, afin de conserver une communication plus sûre avec Lauterbourg, d'où l'on tire le pain; ils ont marché en même tems sur Dourlach que nous occupions, & que Mr. le Maréchal de Villars s'est mis en état de soutenir par la droite de son Armée, & de conserver en même tems par des dispositions de proche en proche de sa gauche, le Quartier General de Muhlberg : sa personne est à un Château brûlé dans les guerres précédentes, nommé Gotfau sur les Cartes. La gauche des Imperiaux s'étendoit très-près de Dourlach, leur droite tirant vers Weingarten, & leur Quartier General à Kretzingen; mais on leur fit tirer une Canonnade qui réussit si bien, prenant en écharpe cette gauche de leur première & seconde Ligne, voisine de Dourlach, qu'ils ont été obligés de la retirer, & replier sur leur centre. Un gros Ruisseau bien fourni d'eau, dont les ponts sont rompus, & où il n'y a point de gués praticables, separe les deux Armées : de maniere qu'il n'y a pas d'apparence que l'on en vienne à une Bataille.

Monsieur le Maréchal de Villars a fait occuper Ettlingen, dont les Imperiaux sans cela auroient pû se saisir. Et par les lettres de Gotznau du 21. du même mois :

„ que l'on a appris par des prisonniers &
 „ déserteurs, que la canonnade avoit coûté
 „ cher aux Imperiaux, & la plupart assurent
 „ qu'ils y ont perdu près de deux cens hom-
 „ mes. Mr. le Pr. de Zollerer, Maréchal
 „ de Camp General de l'Armée de l'Em-
 „ pereur, qui est fort des amis de Mr. le
 „ Maréchal de Villars, lui manda, que s'il

Matières du tems. Septemb. 1707. 227

veuloit lui donner une heure entre les
gardes, il seroit ravi de l'embrasser. Mr.
le Maréchal de Villars s'y rendit à 11.
heures du matin, après leur avoir envoyé
un surtout chargé de Vins de France; la
plûpart des Généraux des deux Armées
s'y trouverent, & tout se passa en amitié
& civilité.

Madame la Princesse de Dourlach
ayant prié Mr. le Maréchal de Villars,
que Mr. son fils pût la venir voir dans
sa Ville de Dourlach, il y a consenti.
Les Imperiaux reçurent avanthier encore
un renfort de 9. Escadrons, & de deux
Bataillons; nos postes sont toujours à la
demi portée du mousquet, & les Ar-
mées dans la même situation.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Septembre 1707.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 151
ARTICLE II. <i>France</i>	160
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	168
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	184
ARTICLE V. <i>Pologne.</i>	194
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>	198
ARTICLE VII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	201
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	205
ARTICLE IX. <i>Mariages, & Morts des Personnes Illustres.</i>	216